



Police cantonale
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale
3001 Berne

kbe_spc_2016.docx / 27 mars 2017

Statistique de la criminalité 2016

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	8
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.2.1	Code pénal (CP)	25
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	27
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.4.1	Code pénal (CP)	28
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	31
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
2.4.5.1	Code pénal (CP)	32
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	33
3	Partie détaillée.....	34
3.1	Infractions de violence.....	34
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	36

3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	36
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	39
3.2	Violences domestiques.....	40
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	40
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	41
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	42
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	45
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	46
3.5	Brigandage.....	47
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	47
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	47
3.6	Vol.....	48
3.6.1	Répartition selon le type de vol	48
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	49
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	49
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	49
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
3.7	Vol de véhicule.....	51
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	51
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	51
3.8	Dommages à la propriété.....	52
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	52
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	52
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	53
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	54
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	55
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	55
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	56
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	57
3.9.3.1	Consommation par substances	57
3.9.3.2	Trafic par substances	58
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	59
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	60
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	60
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	61
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	62
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	62
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	63

4	Évolution.....	64
4.1	Tableaux	64
4.1.1	Infractions selon la loi	64
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	65
4.1.3	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	66
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	67
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	68
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif.....	68
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	69
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	70
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif.....	71
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	72
4.1.11	Infractions de violence	73
4.1.12	Infractions de violence domestique	74
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	75
4.2	Graphiques.....	76
4.2.1	Infractions selon la loi	76
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	76
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	77
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	78
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	79
5.1	Événements cantonaux	79
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	80
6	Glossaire méthodologique.....	81
6.1	Introduction.....	81
6.2	Définitions	81
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	81
6.2.2	L'infraction.....	81
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	81
6.2.4	La personne lésée	81
6.2.5	La population résidente permanente	81
6.2.6	Etat des communes	81
6.3	Principes d'exploitation des données	82
6.3.1	Statistique de sortie	82
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	82
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	82
6.4	Chiffres clés	82
6.4.1	Chiffres absolus	82
6.4.2	Chiffres relatifs.....	82
6.4.3	Graphiques	83
7	Index des tableaux.....	84
8	Index des figures.....	85

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité (SPC) applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont donc mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: à la suite de l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que d'autres lois accessoires fédérales). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, traite les événements et infractions aux lois et ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2016, ce sont au total 72'941 (année précédente: 73'980) infractions touchant aux lois fédérales qui ont été enregistrées dans le canton de Berne. Parmi ces infractions 75,2% (54'843) relèvent du code pénal, 19,0% (13'832) de la loi sur les stupéfiants, 3,4% (2'508) de la loi sur les étrangers et 2,4% (1'758) d'autres lois accessoires fédérales. Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Dans l'ensemble, le nombre total d'infractions au code pénal (CP) a diminué de 2% (-1'092) comparé à l'année précédente. Cette diminution est principalement due à la baisse des infractions contre le patrimoine (-1'566).

Si on met en relation le nombre d'infractions au CP avec le nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il faut mentionner au niveau cantonal les villes de Berne (125,1), Biel/Bienne (130,6) et Interlaken (166,7). Alors que le taux élevé de criminalité à Berne et à Biel/Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures routières pourraient expliquer à première vue le taux élevé de délits pour 1'000 habitants. À Berne et à Biel/Bienne, le nombre d'infractions a diminué de 2% par rapport à l'année précédente. À Interlaken, une augmentation de 17% a été relevée.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 30,6% (année précédente: 29,2%) dans le domaine du CP se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et, d'autre part, des caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (87,9%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que celles contre l'intégrité sexuelle (78,7%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 19,0% (année précédente 18,9%) des infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 73,6% (40'365), les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les auteurs de dommages à la propriété ou de vols à la tire ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand engagement en temps et moyens. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs agissant au niveau international, extrêmement mobiles, ainsi qu'à l'encontre d'escrocs sévissant très professionnellement sur Internet s'avèrent encore plus complexes et exigeantes quant aux moyens engagés.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 97,6% et 100,0% en revanche élevés; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Les hommes de 18 à 24 ans se font plus fréquemment remarquer au niveau policier (1'345 prévenus selon le CP, 1'624 prévenus selon la LStup). 77% des infractions selon le CP ont été commises par des personnes de sexe masculin. S'agissant des infractions à la loi sur les stupéfiants 12,6% ont été commises par des personnes de sexe féminin. En matière d'infractions au CP, le nombre de prévenus mineurs a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+4,4% à 1'060 infractions CP). Une diminution a par contre à nouveau été constatée en ce qui concerne les prévenues mineures (-4,2 %). Le nombre de prévenus mineurs dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a diminué de 10,9 % (de 616 à 549 infractions), ce qui est dû à la diminution de la catégorie des mineurs de sexe masculin âgés de 10 à 17 ans (-12,9%).

L'année dernière, 11,6% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq infractions ou plus au CP (année précédente: 11,3%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur statut juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 47,2% (année précédente: 46,1%). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a augmenté, tant selon le CP (+45,3%) que la LStup (+44,2%). Le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) qui avait augmenté l'année précédente a légèrement diminué dans le secteur du CP (-3,4%). Une tendance à la diminution est encore reconnaissable en ce qui concerne les infractions à la LStup (-4,1%).

Actes punissables violents

Une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) est effectuée dans la SPC pour obtenir une pondération des différents actes de violence. Dans l'ensemble, le nombre total d'actes punissables violents a augmenté de 10% alors qu'une diminution avait été constatée au cours des années précédentes (2015/2014/2013).

3,3% (année précédente 4,2%) des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font partie les homicides (6 réalisés, 9 tentatives; année précédente: 4 réalisés, 12 tentatives), les lésions corporelles graves (51; année précédente: 88) et les brigandages (2; année précédente: 1). Les actes de violence grave ont diminué de 14% (-23 cas).

Le nombre total d'actes de violence d'intensité moyenne a augmenté de 11% (+ 407 cas). Ce sont en particulier les lésions corporelles simples (669; année précédente: 571) et les contraintes (273; année précédente: 182) qui pèsent dans la balance. Les brigandages (+10%), les dénonciations pour violence et menace à l'encontre des fonctionnaires (+11%) ainsi que les menaces (+21%) ont également augmenté. La participation à une rixe n'a pratiquement pas changé (+1%). S'agissant des séquestrations/enlèvements, une diminution de 23%, de 26 à 20 cas, a été relevée.

Dans le domaine de la violence domestique 1'335 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2016, 1% de plus que l'année précédente. Un taux de 79,8% revient aux relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (600) a augmenté de 13% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'actes sexuels commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance a augmenté de +143% à 17 cas, de même que ceux des exhibitionnismes (+97% à 63 cas), des harcèlements sexuels (+47% à 193 cas) et des viols (+24% à 72 cas). Une diminution a été relevée en ce qui concerne les cas de contraintes sexuelles (-14% à 32 cas) et les

actes sexuels avec des enfants (-5% à 106 cas). Dans le domaine de la violence domestique, les cas d'actes sexuels avec des enfants ont augmenté de 39%.

Infractions contre le patrimoine

Le nombre des infractions contre le patrimoine a diminué de 4% par rapport à l'année précédente. Ces infractions représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (73,6%). Près des deux-tiers concernent les vols (y compris les vols de véhicules).

Une diminution a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (-3% ou -517 cas). Ont nettement diminué les vols par effraction (-2%), les vols par effraction dans les véhicules (-2%), les vols à l'astuce (-6%), les vols à la tire (-11%) et les vols par introduction clandestine (-16%). Les vols à l'étalage (+4%) et les vols à l'arraché (+7%) ainsi que les vols hors de véhicules (+8%) ont par contre augmenté.

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine, avec un total de 12'803. 40% des cas sont liés à des vols (5'136). Une légère diminution a été constatée (-4%) par rapport à l'année précédente. Les autres cas concernaient surtout des actes de vandalisme (7'667, +1%).

Une augmentation de +17% a de nouveau été enregistrée au niveau de l'obtention abusive de données. Ont également augmenté les cas de vols de données (+10%), l'introduction abusive dans des systèmes de données (+56%) et les filouteries d'auberge (+30%). Ont par contre diminué les utilisations frauduleuses d'un ordinateur (-8%), les cas de recel (-22%) et de gestion déloyale (-14%).

Loi sur les stupéfiants

En 2016, 13'832 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées, pratiquement le même nombre que l'année précédente (+2%). Dans la plupart des cas (90,7%), il s'agit de dénonciations pour consommation ou possession. Les dénonciations pour plantation/fabrication dans le domaine des contraventions ont légèrement diminué (-21%) de même que les cas légers (-22%). Les dénonciations pour les cas graves de plantation/fabrication ont augmenté (+25%). Les dénonciations pour trafic ont augmenté de 14% (cas légers: +17%, cas graves: +3%). Les dénonciations pour contrebande dans le domaine des cas légers ont nettement diminué (-79%, de 606 à 129 cas). S'agissant des cas graves, une augmentation de 7 à 24 cas (+243%) a été relevée.

Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique en partie les variations parfois massives au niveau local par rapport à l'année précédente. Partant du nombre d'infractions, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Biel/Bienne.

Loi sur les étrangers

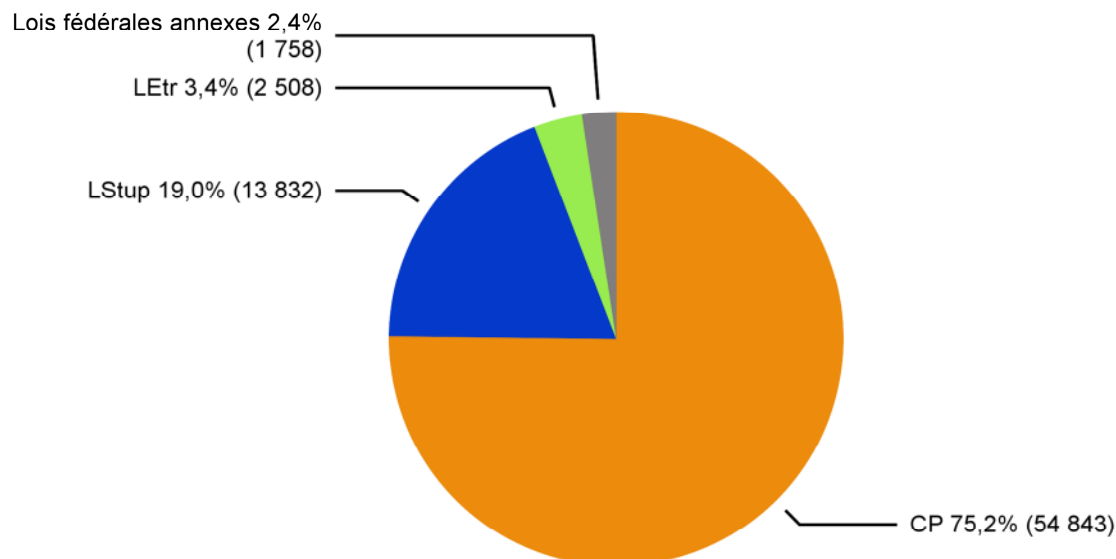
Le nombre des dénonciations pour infraction à la loi sur les étrangers a diminué de 6%, de 2'670 à 2'508 cas. 45,6% des infractions concernent les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse. Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1 758 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2016. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 É lucidations et évolution des infractions selon la loi

É lucidations et évolution des infractions selon la loi

	2015		2016		Différence
	Infractions	É lucidations	Infractions	É lucidations	
Code pénal (CP)	55 935	29,2%	54 843	30,6%	-2%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 608	98,0%	13 832	97,6%	2%
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 670	100,0%	2 508	100,0%	-6%
Autres lois fédérales annexes	1 767	92,1%	1 758	91,6%	-1%

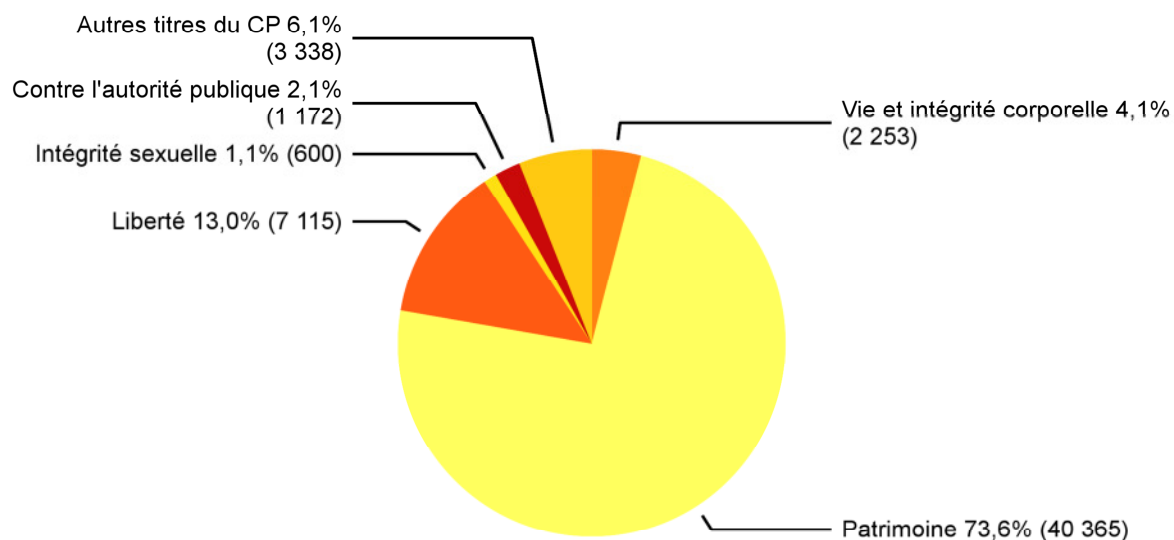
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 1: É lucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

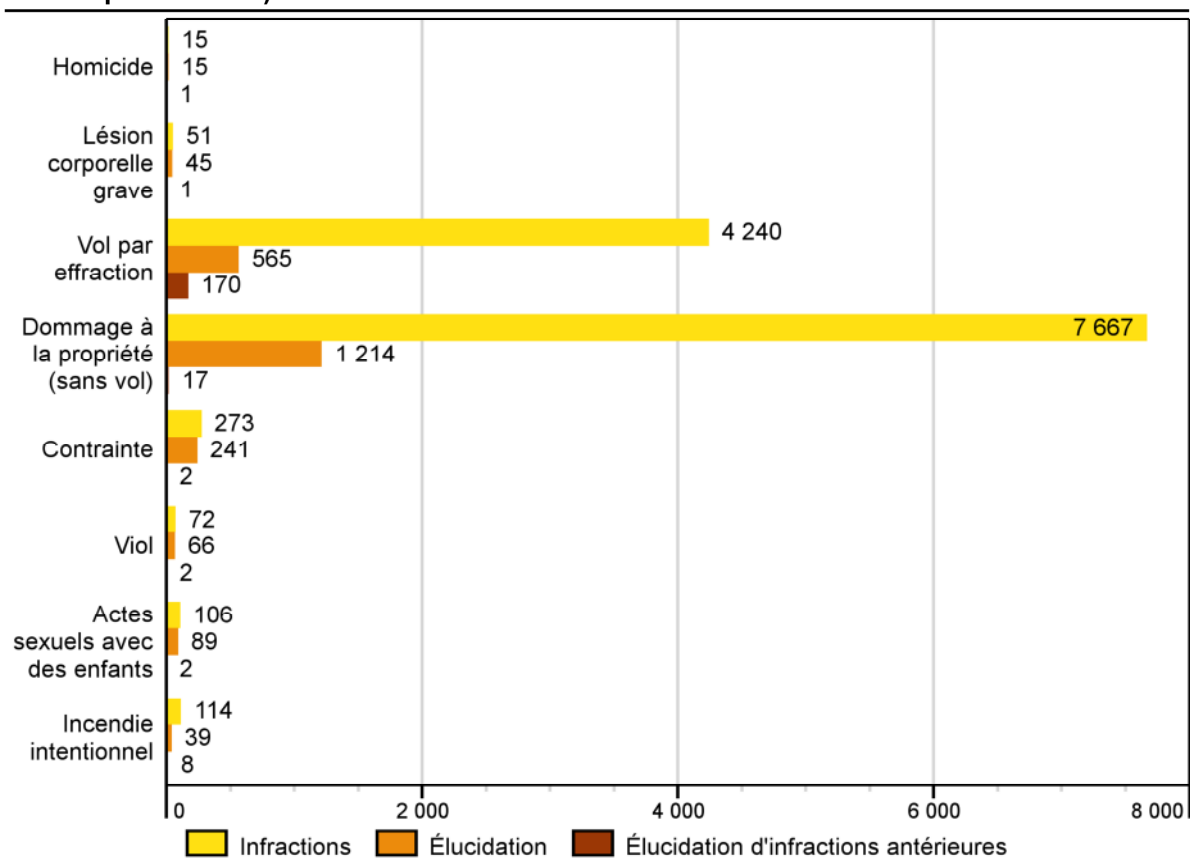
	2015		2016		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	55 935	29,2%	54 843	30,6%	-2%
Total vie et intégrité corporelle	2 160	86,5%	2 253	87,9%	4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	50,0%	6	100,0%	50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	12	100,0%	9	100,0%	-25%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	88	71,6%	51	88,2%	-42%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	571	82,0%	669	83,4%	17%
Total patrimoine	41 931	18,9%	40 365	19,0%	-4%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 307	22,1%	17 790	22,5%	-3%
dont vol par effraction	4 332	14,2%	4 240	13,3%	-2%
dont vol à l'arrachée	83	20,5%	89	13,5%	7%
Vol de véhicule (Art. 139)	7 477	6,0%	6 520	3,2%	-13%
Brigandage (Art. 140)	209	41,6%	230	30,9%	10%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 566	13,7%	7 667	15,8%	1%
Escroquerie (Art. 146)	1 228	59,4%	1 231	53,9%	0%
Extorsion et chantage (Art. 156)	162	13,6%	135	18,5%	-17%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	101	97,0%	150	98,7%	49%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 465	92,7%	1 789	92,0%	22%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	274	90,1%	297	87,9%	8%
Total liberté	7 187	36,3%	7 115	39,8%	-1%
Menaces (Art. 180)	836	94,1%	1 009	93,2%	21%
Contrainte (Art. 181)	182	94,5%	273	88,3%	50%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	7	85,7%	600%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	26	84,6%	20	70,0%	-23%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	511	80,8%	520	83,3%	2%
Total intégrité sexuelle	533	85,6%	600	78,7%	13%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	111	92,8%	106	84,0%	-5%
Viol (Art. 190)	58	77,6%	72	91,7%	24%
Exhibitionnisme (Art. 194)	32	75,0%	63	55,6%	97%
Pornographie (Art. 197)	148	95,3%	106	91,5%	-28%
Total danger collectif	344	45,3%	347	44,7%	1%
Incendie intentionnel (Art. 221)	122	31,1%	114	34,2%	-7%
Total autorité publique	1 151	94,5%	1 172	95,6%	2%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	382	86,9%	425	90,6%	11%
Total administration de la justice	204	84,8%	275	88,7%	35%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	79	63,3%	118	75,4%	49%
Autres infractions du Code pénal	960	70,5%	927	75,1%	-3%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

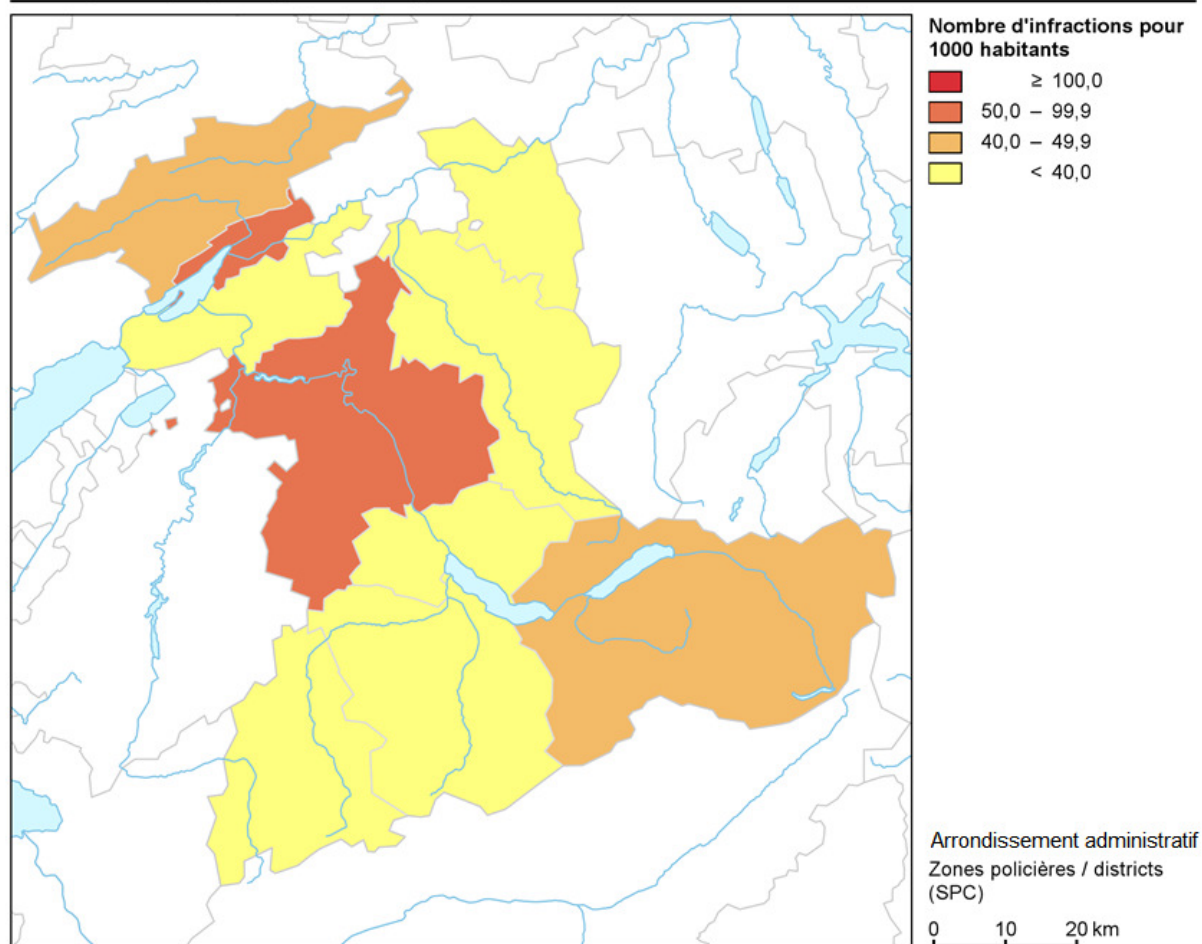
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district arrondissement administratif



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

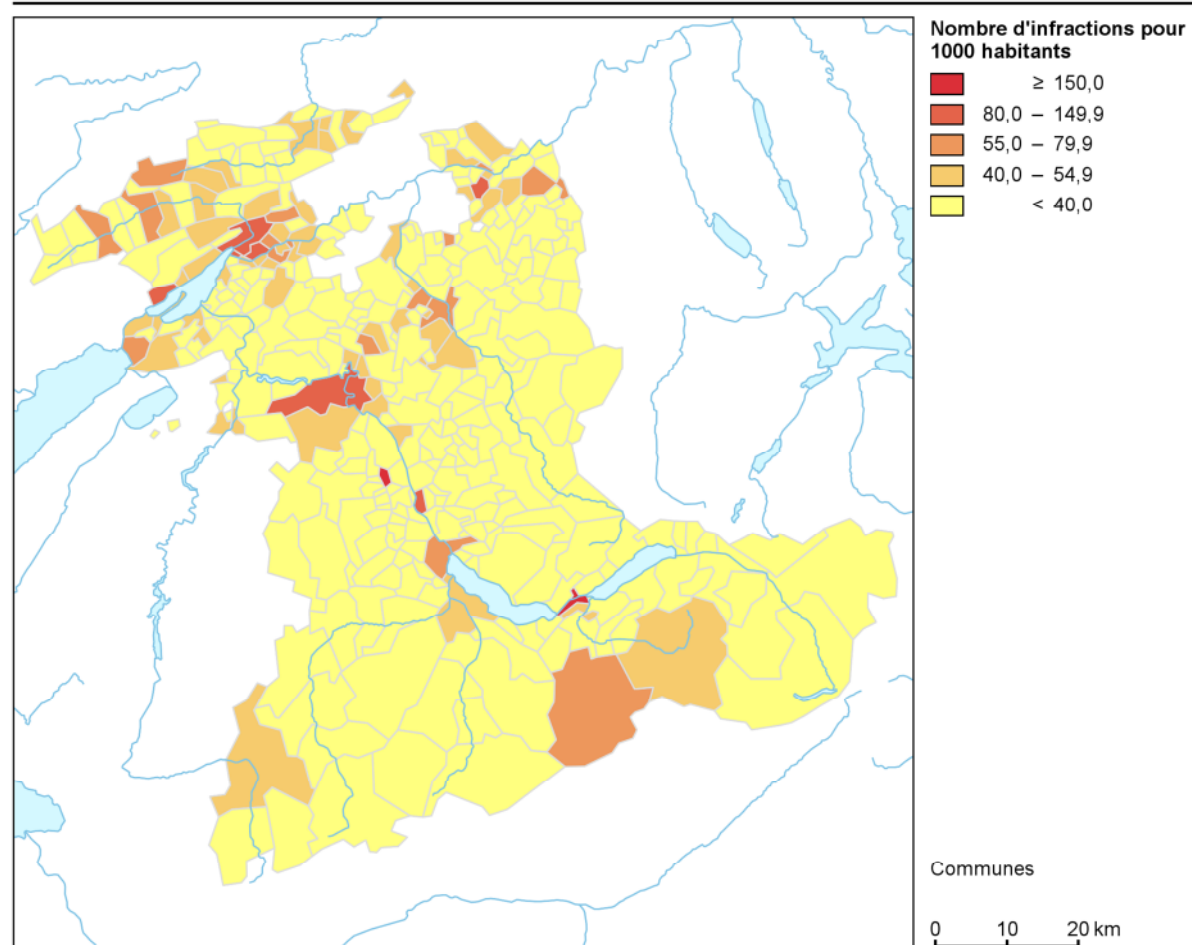
	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	25 802	402 520	64,1	25 505	406 328	62,8	-1%
Arrondissement administratif Thoune	4 254	106 238	40,0	4 077	106 739	38,2	-4%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 462	97 928	96,6	9 570	98 923	96,7	1%
Arrondissement administratif Emmental	3 193	95 573	33,4	3 235	96 207	33,6	1%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 328	79 196	42,0	3 112	79 928	38,9	-6%
Arrondissement administratif Seeland	2 612	71 126	36,7	2 513	72 076	34,9	-4%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 645	53 318	49,6	2 417	53 543	45,1	-9%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 280	47 155	48,4	2 195	47 368	46,3	-4%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 357	39 587	34,3	1 267	39 685	31,9	-7%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	490	16 777	29,2	444	16 686	26,6	-9%
Inconnu BE	512	—	—	508	—	—	-1%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	16 746	130 015	128,8	16 463	131 554	125,1	-2%
Biel/Bienne	7 222	53 667	134,6	7 076	54 163	130,6	-2%
Thun	2 647	43 303	61,1	2 553	43 500	58,7	-4%
Köniz	1 658	39 998	41,5	1 790	40 214	44,5	8%
Ostermundigen	736	16 694	44,1	772	16 788	46,0	5%
Burgdorf	929	15 998	58,1	999	16 228	61,6	8%
Steffisburg	567	15 703	36,1	499	15 689	31,8	-12%
Langenthal	1 299	15 316	84,8	1 047	15 447	67,8	-19%
Lyss	808	14 183	57,0	771	14 341	53,8	-5%
Muri bei Bern	607	12 967	46,8	713	12 984	54,9	17%
Spiez	613	12 555	48,8	612	12 477	49,1	0%
Münsingen	369	11 646	31,7	392	11 813	33,2	6%
Belp	328	11 466	28,6	367	11 548	31,8	12%
Worb	381	11 423	33,4	306	11 449	26,7	-20%
Ittigen	518	11 250	46,0	515	11 390	45,2	-1%
Zollikofen	652	10 097	64,6	508	10 217	49,7	-22%
Münchenbuchsee	349	9 871	35,4	366	9 947	36,8	5%
Langnau im Emmen- tal	332	9 107	36,5	270	9 154	29,5	-19%
Wohlen bei Bern	240	9 011	26,6	305	8 987	33,9	27%
Moutier	579	7 629	75,9	334	7 615	43,9	-42%
Herzogenbuchsee	346	6 956	49,7	347	6 994	49,6	0%
Nidau	514	6 894	74,6	612	6 955	88,0	19%
Saanen	275	6 909	39,8	276	6 871	40,2	0%
Frutigen	179	6 793	26,4	184	6 857	26,8	3%
Schwarzenburg	204	6 779	30,1	145	6 857	21,1	-29%
Heimberg	198	6 631	29,9	214	6 667	32,1	8%
Urtenen-Schönbühl	262	6 180	42,4	283	6 211	45,6	8%
Bolligen	156	6 053	25,8	110	6 138	17,9	-29%
Uetendorf	206	6 008	34,3	223	5 998	37,2	8%
Kirchberg (BE)	222	5 807	38,2	228	5 817	39,2	3%
Interlaken	813	5 683	143,1	949	5 692	166,7	17%
Unterseen	203	5 691	35,7	186	5 690	32,7	-8%
Jegenstorf	171	5 502	31,1	140	5 609	25,0	-18%
Vechigen	91	5 075	17,9	83	5 252	15,8	-9%
Konolfingen	199	5 054	39,4	155	5 225	29,7	-22%
Neuenegg	106	4 948	21,4	149	5 194	28,7	41%
Saint-Imier	271	5 083	53,3	302	5 101	59,2	11%
Sumiswald	91	5 034	18,1	132	4 999	26,4	45%
Lengnau (BE)	202	4 848	41,7	272	4 956	54,9	35%
Fraubrunnen	84	4 867	17,3	124	4 889	25,4	48%
Autres communes	13 562	430 724	—	13 071	434 006	—	-4%

© OFS, Neuchâtel 2017

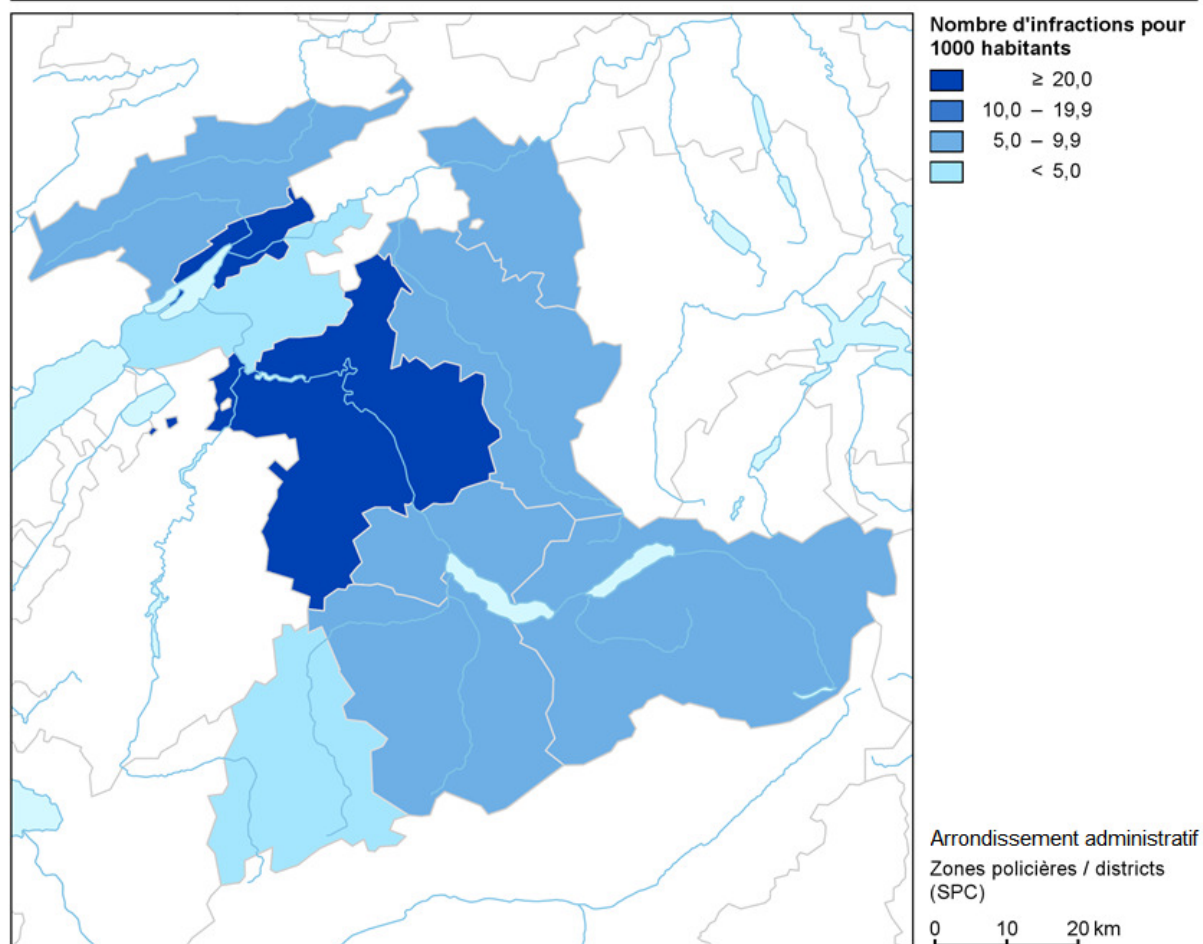
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

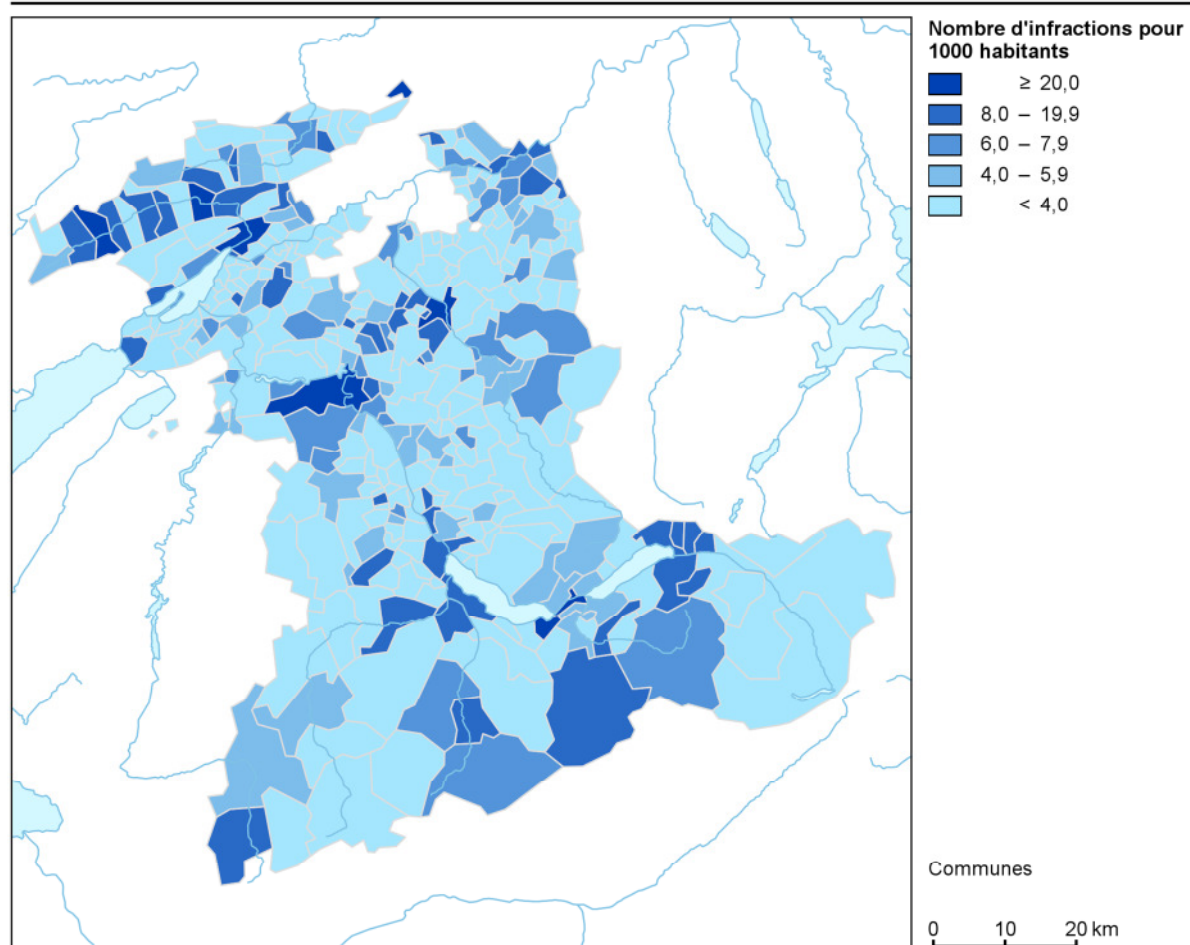
	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 901	402 520	19,6	8 251	406 328	20,3	4%
Arrondissement administratif Thoune	947	106 238	8,9	868	106 739	8,1	-8%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 087	97 928	21,3	1 999	98 923	20,2	-4%
Arrondissement administratif Emmental	638	95 573	6,7	725	96 207	7,5	14%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	546	79 196	6,9	498	79 928	6,2	-9%
Arrondissement administratif Seeland	339	71 126	4,8	267	72 076	3,7	-21%
Arrondissement administratif Jura bernois	382	53 318	7,2	476	53 543	8,9	25%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	385	47 155	8,2	365	47 368	7,7	-5%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	247	39 587	6,2	265	39 685	6,7	7%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	90	16 777	5,4	70	16 686	4,2	-22%
Inconnu BE	46	—	—	48	—	—	4%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	6 127	130 015	47,1	6 969	131 554	53,0	14%
Biel/Bienne	1 821	53 667	33,9	1 812	54 163	33,5	0%
Thun	650	43 303	15,0	631	43 500	14,5	-3%
Köniz	202	39 998	5,1	267	40 214	6,6	32%
Ostermundigen	152	16 694	9,1	145	16 788	8,6	-5%
Burgdorf	220	15 998	13,8	372	16 228	22,9	69%
Steffisburg	95	15 703	6,0	75	15 689	4,8	-21%
Langenthal	213	15 316	13,9	219	15 447	14,2	3%
Lyss	89	14 183	6,3	116	14 341	8,1	30%
Muri bei Bern	70	12 967	5,4	88	12 984	6,8	26%
Spiez	104	12 555	8,3	130	12 477	10,4	25%
Münsingen	78	11 646	6,7	66	11 813	5,6	-15%
Belp	53	11 466	4,6	36	11 548	3,1	-32%
Worb	107	11 423	9,4	38	11 449	3,3	-64%
Ittigen	125	11 250	11,1	79	11 390	6,9	-37%
Zollikofen	114	10 097	11,3	54	10 217	5,3	-53%
Münchenbuchsee	66	9 871	6,7	35	9 947	3,5	-47%
Langnau im Emmen- tal	78	9 107	8,6	72	9 154	7,9	-8%
Wohlen bei Bern	47	9 011	5,2	25	8 987	2,8	-47%
Moutier	38	7 629	5,0	46	7 615	6,0	21%
Herzogenbuchsee	77	6 956	11,1	49	6 994	7,0	-36%
Nidau	90	6 894	13,1	57	6 955	8,2	-37%
Saanen	78	6 909	11,3	39	6 871	5,7	-50%
Frutigen	49	6 793	7,2	42	6 857	6,1	-14%
Schwarzenburg	38	6 779	5,6	23	6 857	3,4	-39%
Heimberg	36	6 631	5,4	57	6 667	8,5	58%
Urtenen-Schönbühl	50	6 180	8,1	54	6 211	8,7	8%
Bolligen	29	6 053	4,8	18	6 138	2,9	-38%
Uetendorf	29	6 008	4,8	18	5 998	3,0	-38%
Kirchberg (BE)	17	5 807	2,9	20	5 817	3,4	18%
Interlaken	117	5 683	20,6	153	5 692	26,9	31%
Unterseen	32	5 691	5,6	27	5 690	4,7	-16%
Jegenstorf	35	5 502	6,4	23	5 609	4,1	-34%
Vechigen	84	5 075	16,6	5	5 252	1,0	-94%
Konolfingen	49	5 054	9,7	31	5 225	5,9	-37%
Neuenegg	14	4 948	2,8	5	5 194	1,0	-64%
Saint-Imier	89	5 083	17,5	133	5 101	26,1	49%
Sumiswald	21	5 034	4,2	37	4 999	7,4	76%
Lengnau (BE)	22	4 848	4,5	32	4 956	6,5	45%
Fraubrunnen	9	4 867	1,8	16	4 889	3,3	78%
Autres communes	2 194	430 724	—	1 718	434 006	—	-22%

© OFS, Neuchâtel 2017

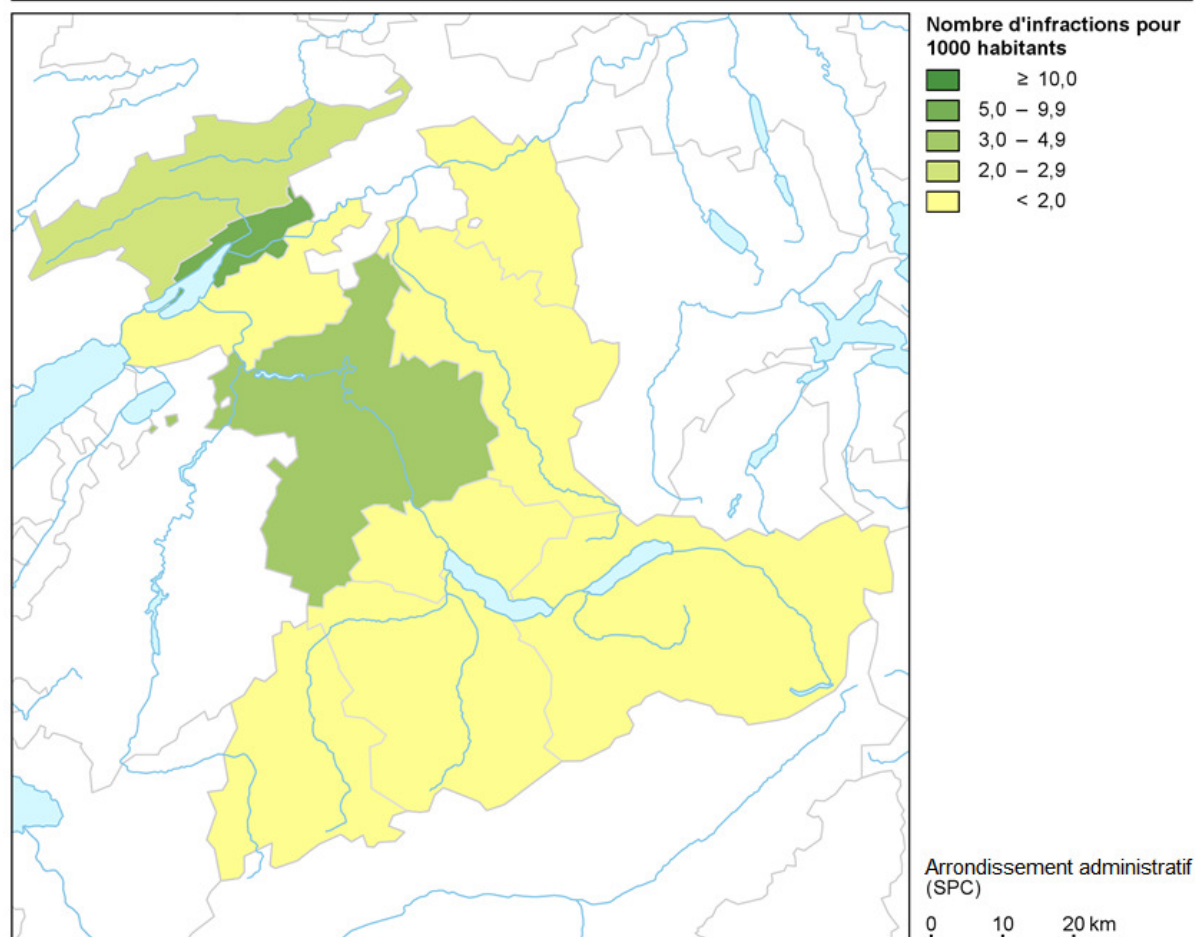
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

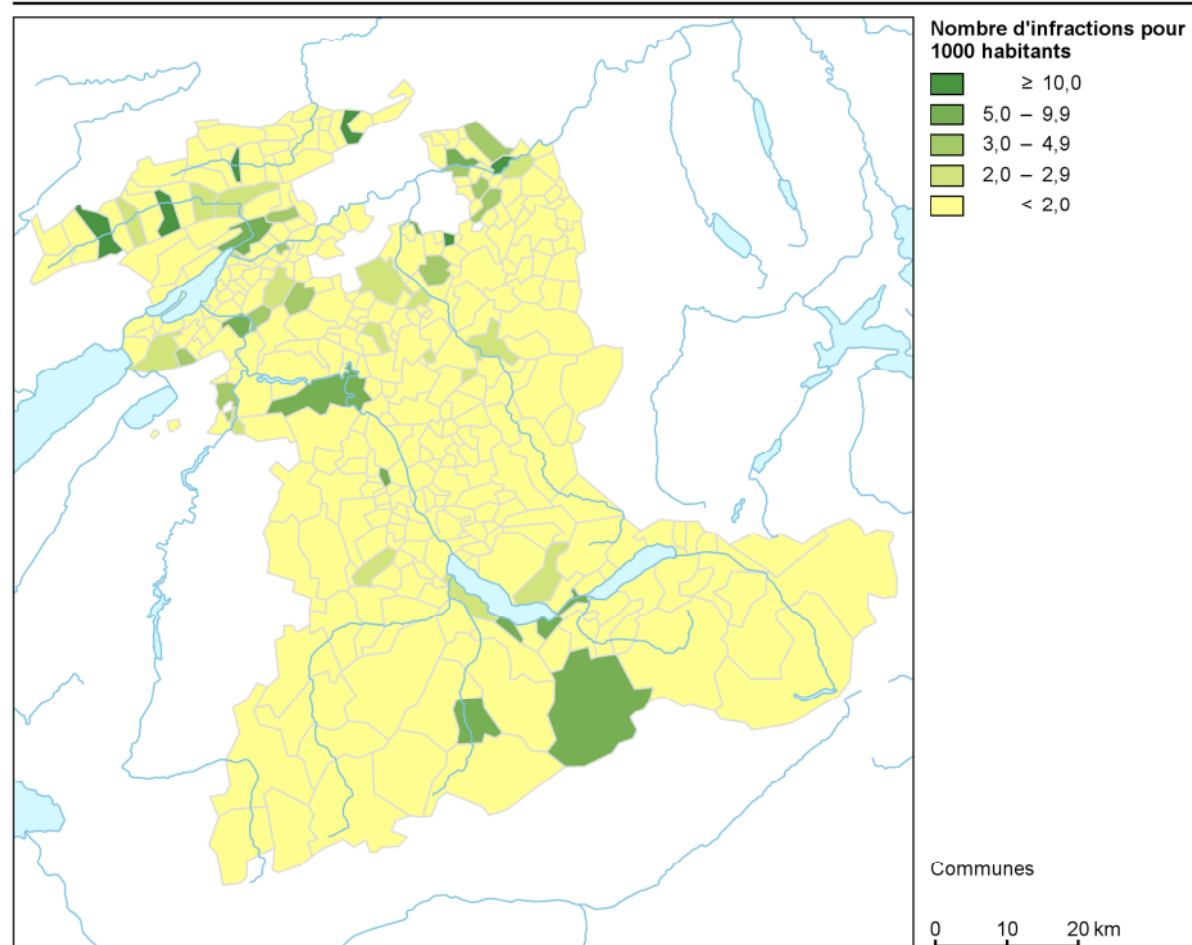
	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 358	402 520	3,4	1 241	406 328	3,1	-9%
Arrondissement administratif Thoune	147	106 238	1,4	126	106 739	1,2	-14%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	496	97 928	5,1	521	98 923	5,3	5%
Arrondissement administratif Emmental	91	95 573	1,0	101	96 207	1,0	11%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	196	79 196	2,5	133	79 928	1,7	-32%
Arrondissement administratif Seeland	105	71 126	1,5	100	72 076	1,4	-5%
Arrondissement administratif Jura bernois	102	53 318	1,9	141	53 543	2,6	38%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	96	47 155	2,0	86	47 368	1,8	-10%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	58	39 587	1,5	46	39 685	1,2	-21%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	16	16 777	1,0	10	16 686	0,6	-38%
Inconnu BE	5	—	—	3	—	—	-40%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	1 081	130 015	8,3	1 014	131 554	7,7	-6%
Biel/Bienne	427	53 667	8,0	467	54 163	8,6	9%
Thun	102	43 303	2,4	85	43 500	2,0	-17%
Köniz	45	39 998	1,1	45	40 214	1,1	0%
Ostermundigen	40	16 694	2,4	27	16 788	1,6	-33%
Burgdorf	20	15 998	1,3	29	16 228	1,8	45%
Steffisburg	14	15 703	0,9	19	15 689	1,2	36%
Langenthal	45	15 316	2,9	24	15 447	1,6	-47%
Lyss	38	14 183	2,7	31	14 341	2,2	-18%
Muri bei Bern	15	12 967	1,2	18	12 984	1,4	20%
Spiez	41	12 555	3,3	29	12 477	2,3	-29%
Münsingen	6	11 646	0,5	12	11 813	1,0	100%
Belp	7	11 466	0,6	17	11 548	1,5	143%
Worb	19	11 423	1,7	6	11 449	0,5	-68%
Ittigen	27	11 250	2,4	6	11 390	0,5	-78%
Zollikofen	17	10 097	1,7	11	10 217	1,1	-35%
Münchenbuchsee	7	9 871	0,7	4	9 947	0,4	-43%
Langnau im Emmen- tal	18	9 107	2,0	3	9 154	0,3	-83%
Wohlen bei Bern	5	9 011	0,6	3	8 987	0,3	-40%
Moutier	12	7 629	1,6	13	7 615	1,7	8%
Herzogenbuchsee	29	6 956	4,2	24	6 994	3,4	-17%
Nidau	22	6 894	3,2	14	6 955	2,0	-36%
Saanen	7	6 909	1,0	4	6 871	0,6	-43%
Frutigen	3	6 793	0,4	3	6 857	0,4	0%
Schwarzenburg	1	6 779	0,1	3	6 857	0,4	200%
Heimberg	5	6 631	0,8	8	6 667	1,2	60%
Urtenen-Schönbühl	5	6 180	0,8	16	6 211	2,6	220%
Bolligen	2	6 053	0,3	1	6 138	0,2	-50%
Uetendorf	4	6 008	0,7	4	5 998	0,7	0%
Kirchberg (BE)	4	5 807	0,7	11	5 817	1,9	175%
Interlaken	53	5 683	9,3	40	5 692	7,0	-25%
Unterseen	7	5 691	1,2	6	5 690	1,1	-14%
Jegenstorf	0	5 502	0,0	3	5 609	0,5	—
Vechigen	0	5 075	0,0	0	5 252	0,0	0%
Konolfingen	2	5 054	0,4	6	5 225	1,1	200%
Neuenegg	7	4 948	1,4	0	5 194	0,0	-100%
Saint-Imier	26	5 083	5,1	59	5 101	11,6	127%
Sumiswald	0	5 034	0,0	1	4 999	0,2	—
Lengnau (BE)	6	4 848	1,2	8	4 956	1,6	33%
Fraubrunnen	0	4 867	0,0	10	4 889	2,0	—
Autres communes	501	430 724	—	424	434 006	—	-15%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	8 356	812	248	1 345	332	4 306	1 313	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	5 416	453	96	1 624	178	2 658	407	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	1 394	21	10	238	56	847	222	0	0

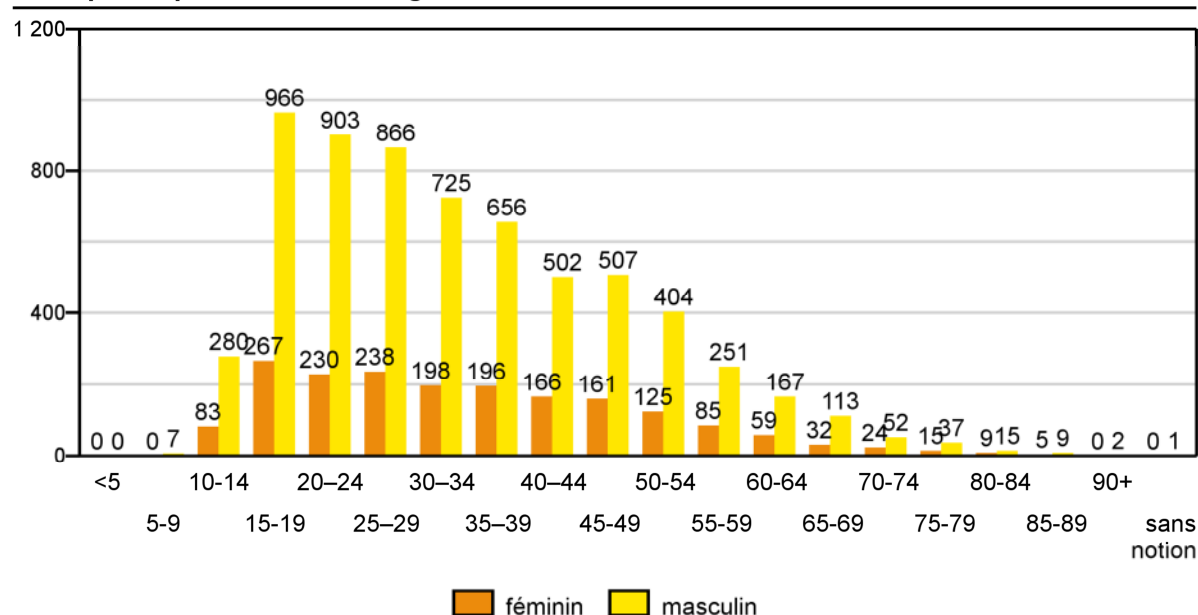
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

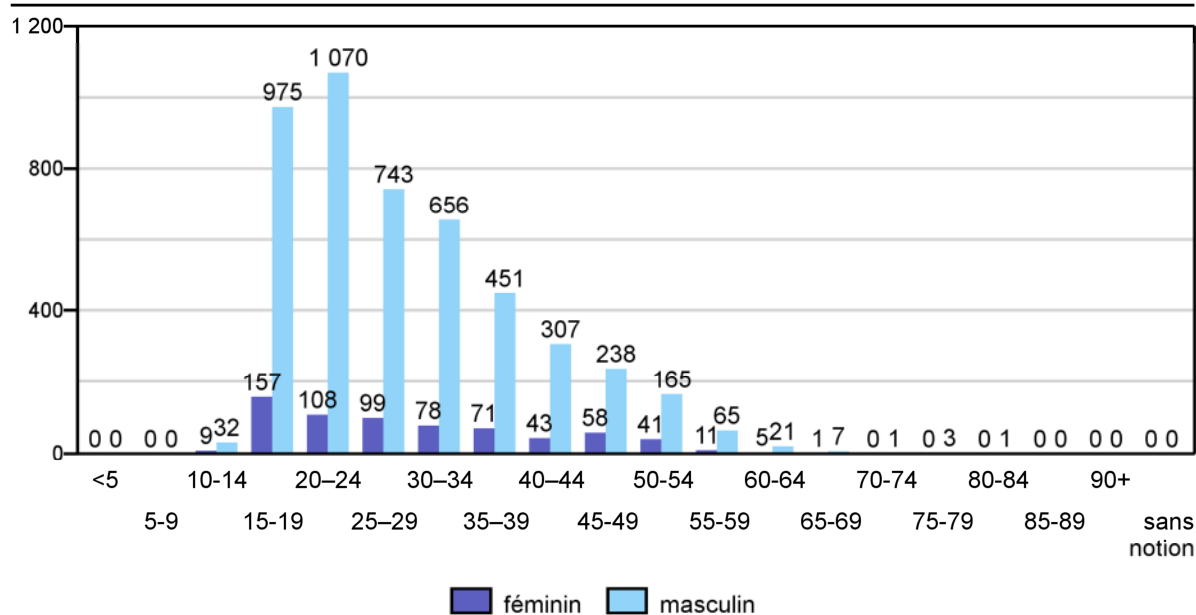
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

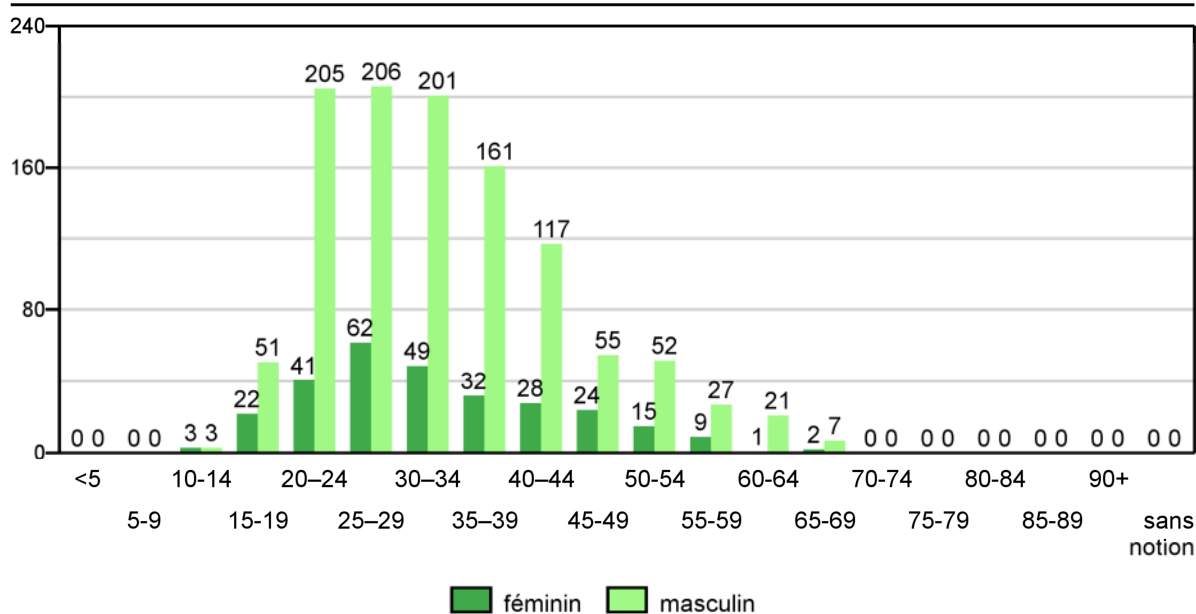
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

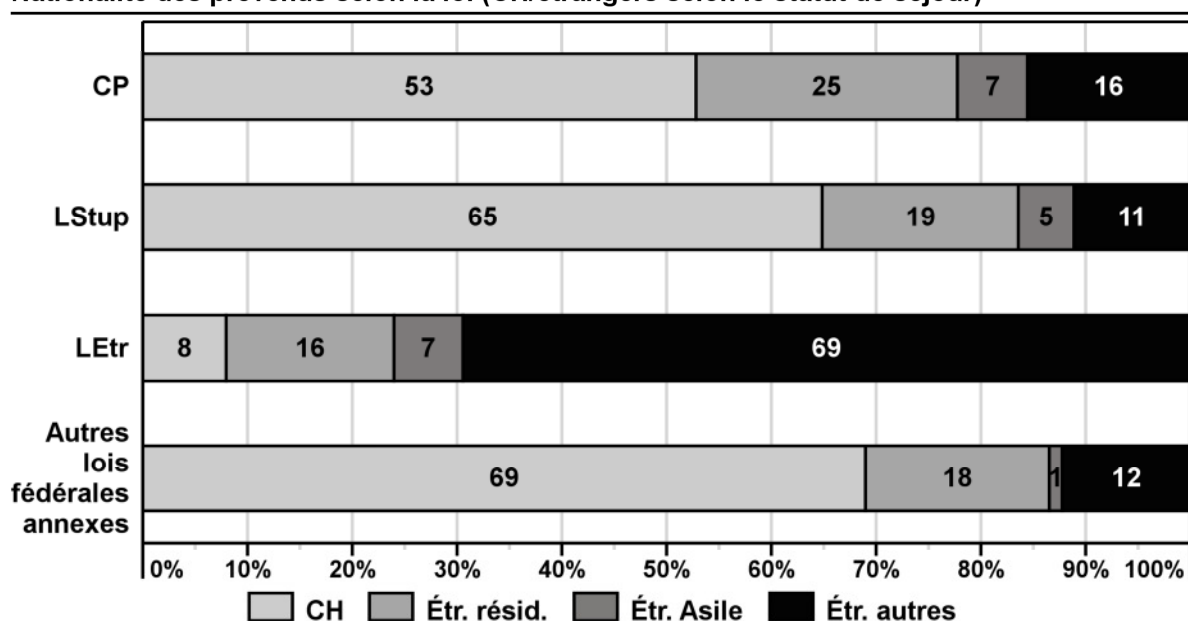
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	8 356	6 498	558	1 300
Suisse	4 411	4 411		
Total étrangers	3 945	2 087	558	1 300
Roumanie	332	19	1	312
Allemagne	265	204	0	61
Italie	238	202	0	36
Portugal	206	187	0	19
Kosovo	201	158	8	35
Serbie-et-Monténégro	171	96	19	56
Algérie	168	31	40	97
Erythrée	159	57	100	2
Turquie	157	146	6	5
France	142	68	0	74
Maroc	105	25	40	40
Macédoine	100	78	2	20
Sri Lanka	82	68	13	1
Géorgie	80	1	44	35
Nigéria	74	21	14	39
Tunisie	73	37	14	22
Espagne	72	62	0	10
Syrie	61	20	38	3
Bosnie et Herzégovine	58	44	1	13
Bulgarie	57	6	1	50
Irak	56	22	28	6
Brésil	55	45	0	10
Afghanistan	52	8	39	5
Somalie	45	15	28	2
Albanie	44	4	0	40
Croatie	44	25	0	19
Pologne	43	21	0	22
Cameroun	38	31	1	6
Iran	32	11	12	9
Autriche	31	24	0	7
Ukraine	27	13	9	5
Congo (Brazzaville)	27	21	4	2
Angola	25	14	8	3
Côte d'Ivoire	25	13	3	9

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
République dominicaine	25	19	1	5
Guinée	24	9	5	10
Libye	24	3	16	5
Hongrie	23	16	0	7
Slovaquie	23	14	0	9
Moldova	19	1	1	17
Chine	16	8	4	4
Inconnu	16	0	4	12
République tchèque	15	11	0	4
Lituanie	15	1	0	14
Russie	15	7	6	2
Congo (Kinshasa)	15	6	4	5
Pakistan	15	10	2	3
Pays-Bas	14	9	0	5
Ethiopie	14	6	7	1
Egypte	14	9	0	5
Royaume-Uni	13	5	0	8
Bélarus	13	0	6	7
Togo	13	10	2	1
Sénégal	12	5	2	5
Inde	12	4	0	8
Thaïlande	12	8	0	4
Mongolie	11	4	3	4
Gambie	10	1	1	8
Kenya	10	9	0	1
Autres nationalités	207	115	21	71

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	5 416	4 527	287	602
Suisse	3 513	3 513		
Total étrangers	1 903	1 014	287	602
Italie	164	144	0	20
Allemagne	129	109	0	20
Algérie	120	18	32	70
Nigéria	111	15	30	66
Portugal	107	96	0	11
Albanie	79	3	0	76
Maroc	77	11	30	36
Espagne	70	59	0	11
France	65	38	0	27
Turquie	61	53	4	4
Tunisie	56	19	9	28
Serbie-et-Monténégro	51	44	5	2
Kosovo	50	44	2	4
Roumanie	40	2	0	38
Macédoine	40	35	0	5
Erythrée	40	18	21	1
Afghanistan	36	6	28	2
Somalie	33	7	22	4
Gambie	32	8	5	19
Géorgie	28	1	15	12
Guinée	25	8	6	11
Pologne	21	12	0	9
Côte d'Ivoire	21	3	2	16
Libye	20	0	15	5
Irak	20	8	7	5
Sri Lanka	19	17	2	0
République dominicaine	18	10	0	8
Brésil	15	10	0	5
Autriche	14	12	0	2
Hongrie	14	10	0	4
Iran	14	6	4	4
Russie	13	3	7	3
Slovaquie	12	11	0	1
Croatie	12	11	0	1
Congo (Brazzaville)	12	10	1	1
Syrie	12	1	9	2
Bosnie et Herzégovine	11	10	0	1
Sénégal	11	4	1	6
Angola	10	5	3	2
Mali	10	0	1	9
Autres nationalités	210	133	26	51

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	1 394	334	92	968
Suisse	111	111		
Total étrangers	1 283	223	92	968
Algérie	101	2	12	87
Kosovo	92	25	4	63
Serbie-et-Monténégro	66	5	3	58
Macédoine	64	16	0	48
Roumanie	59	8	0	51
Maroc	59	4	4	51
Nigéria	59	1	5	53
Allemagne	55	28	0	27
Albanie	39	0	0	39
Tunisie	35	1	2	32
Turquie	34	20	0	14
Bulgarie	30	3	0	27
Italie	29	15	0	14
Bosnie et Herzégovine	29	3	0	26
France	27	7	0	20
Portugal	22	9	0	13
Géorgie	22	0	5	17
Hongrie	21	4	0	17
Côte d'Ivoire	21	2	2	17
Guinée	21	3	3	15
Pologne	18	1	0	17
Gambie	18	0	0	18
Brésil	18	5	0	13
Erythrée	17	1	11	5
Irak	16	2	4	10
Somalie	15	0	8	7
Sri Lanka	12	5	2	5
Syrie	12	0	7	5
Cameroun	11	2	2	7
Espagne	10	5	0	5
Croatie	10	1	0	9
Mali	10	0	0	10
Iran	10	0	1	9
Autres nationalités	221	45	17	159

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	553	207	98	60	96	45	1 059
Suisses	342	133	56	34	54	32	651
Étrangers	211	74	42	26	42	13	408
résidents	126	48	19	9	28	6	236
asile	42	13	14	11	8	5	93
autres	43	13	9	6	6	2	79
Total adultes	3 862	1 512	698	397	601	227	7 297
Suisses	1 991	820	327	202	310	110	3 760
Étrangers	1 871	692	371	195	291	117	3 537
résidents	945	407	156	120	166	57	1 851
asile	260	90	39	20	40	16	465
autres	666	195	176	55	85	44	1 221

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	279	203	37	16	13	1	549
Suisses	211	167	27	14	9	0	428
Étrangers	68	36	10	2	4	1	121
résidents	54	32	6	1	1	0	94
asile	6	4	2	1	2	1	16
autres	8	0	2	0	1	0	11
Total adultes	1 887	1 688	546	304	326	116	4 867
Suisses	1 118	1 139	339	206	210	73	3 085
Étrangers	769	549	207	98	116	43	1 782
résidents	383	309	103	49	49	27	920
asile	123	65	27	18	29	9	271
autres	263	175	77	31	38	7	591

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	20	7	1	1	1	1	31
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	20	7	1	1	1	1	31
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	2	0	1	1	1	6
autres	19	5	1	0	0	0	25
Total adultes	870	299	113	25	39	17	1 363
Suisses	99	10	2	0	0	0	111
Étrangers	771	289	111	25	39	17	1 252
résidents	177	35	9	2	0	0	223
asile	49	10	8	2	7	10	86
autres	545	244	94	21	32	7	943

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5–10	>10
Nombre d'infractions	13 486	1 974	688	284	323	54

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

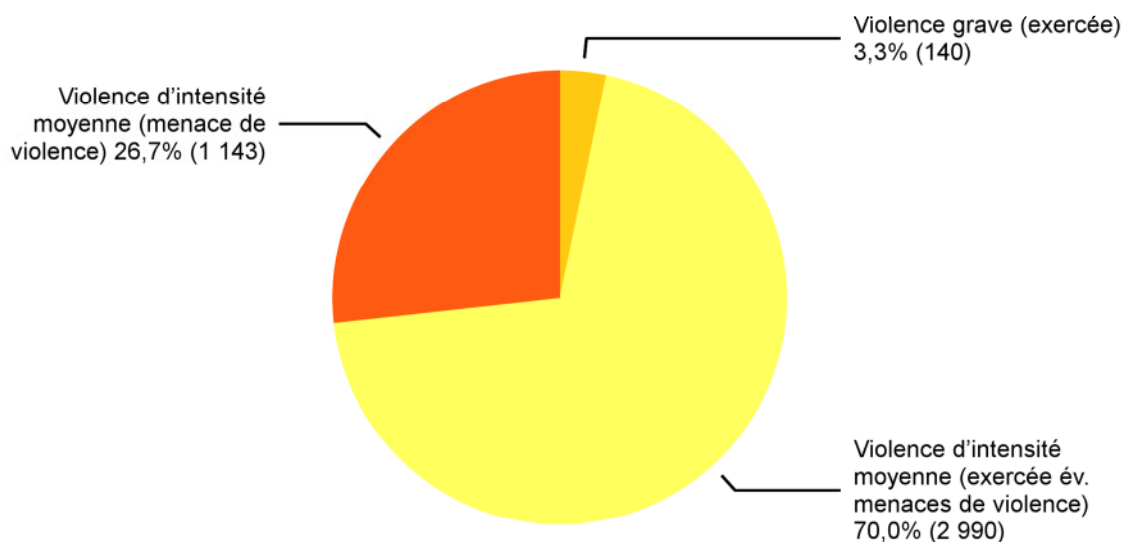
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	3 889	83,7%	4 273	84,8%	10%
Violence grave (exercée)	163	74,8%	140	90,7%	-14%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	16	87,5%	15	100,0%	-6%
Homicides avec arme à feu	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Homicides avec arme cou-pante/tranchante	4	100,0%	7	100,0%	75%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	3	33,3%	1	100,0%	-67%
Homicides avec violence physique	3	100,0%	0	–	-100%
Homicides autre instrument	2	100,0%	5	100,0%	150%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	88	71,6%	51	88,2%	-42%
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme cou-pante/tranchante	22	90,9%	11	81,8%	-50%
Lés. corp. graves avec arme conton-dante/d'estoc	1	100,0%	5	100,0%	400%
Lés. corp. graves avec violence physique	36	94,4%	25	88,0%	-31%
Lés. corp. graves autre instrument	25	28,0%	10	90,0%	-60%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	0,0%	0	–	-100%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	58	77,6%	72	91,7%	24%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0,0%	2	50,0%	100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 729	85,2%	2 990	84,7%	10%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	571	82,0%	669	83,4%	17%
Voies de fait (Art. 126)	1 055	91,8%	1 103	91,9%	5%
Participation à rixe (Art. 133) ⁴	150	100,0%	151	98,7%	1%
Participation à agression (Art. 134) ⁴	117	76,1%	88	85,2%	-25%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	208	41,8%	228	30,7%	10%
Contrainte (Art. 181)	182	94,5%	273	88,3%	50%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	26	84,6%	20	70,0%	-23%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	94,6%	32	84,4%	-14%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	382	86,9%	425	90,6%	11%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0,0%	1	0,0%	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	997	81,1%	1 143	84,4%	15%
Menaces (Art. 180)	836	94,1%	1 009	93,2%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	161	13,7%	134	18,7%	-17%

© OFS, Neuchâtel 2017

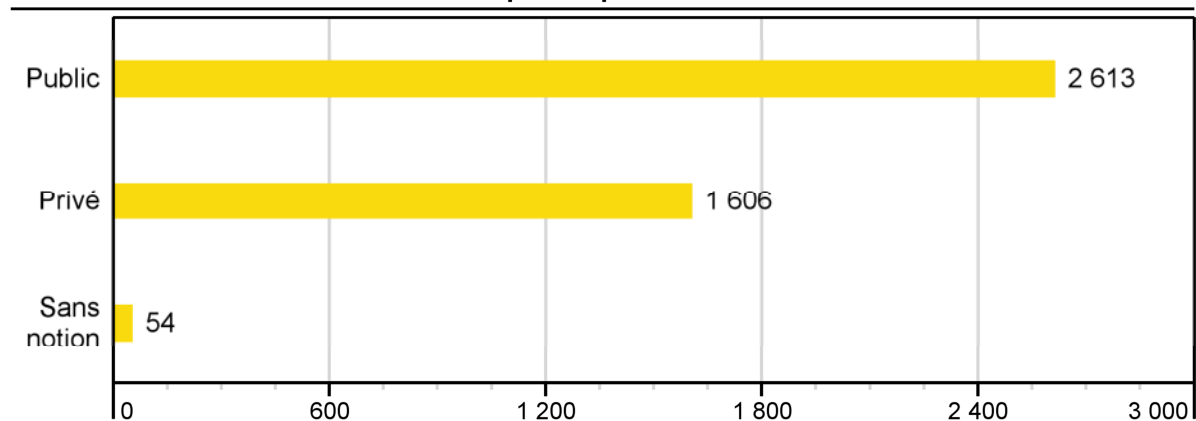
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁴ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

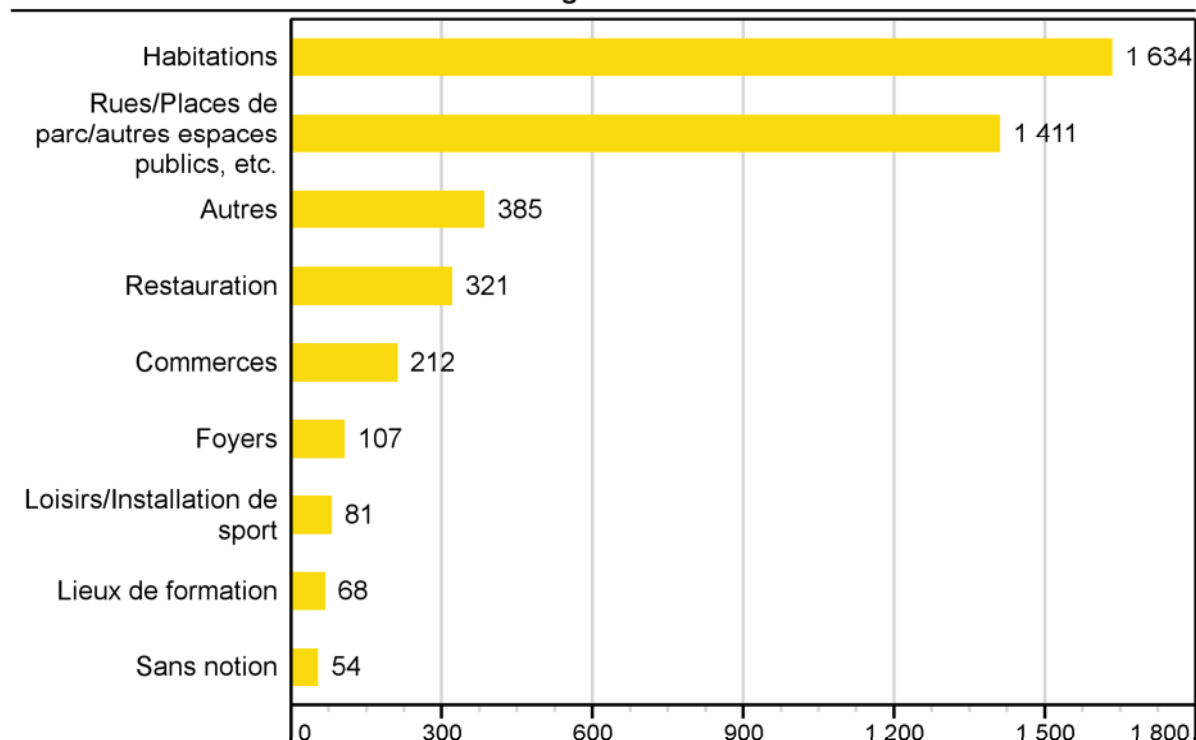
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

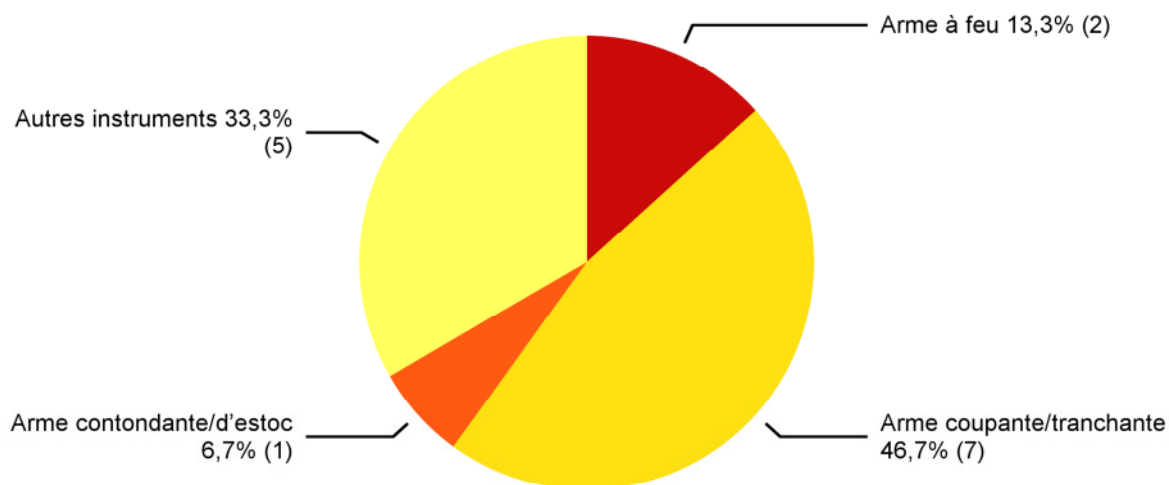
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2017

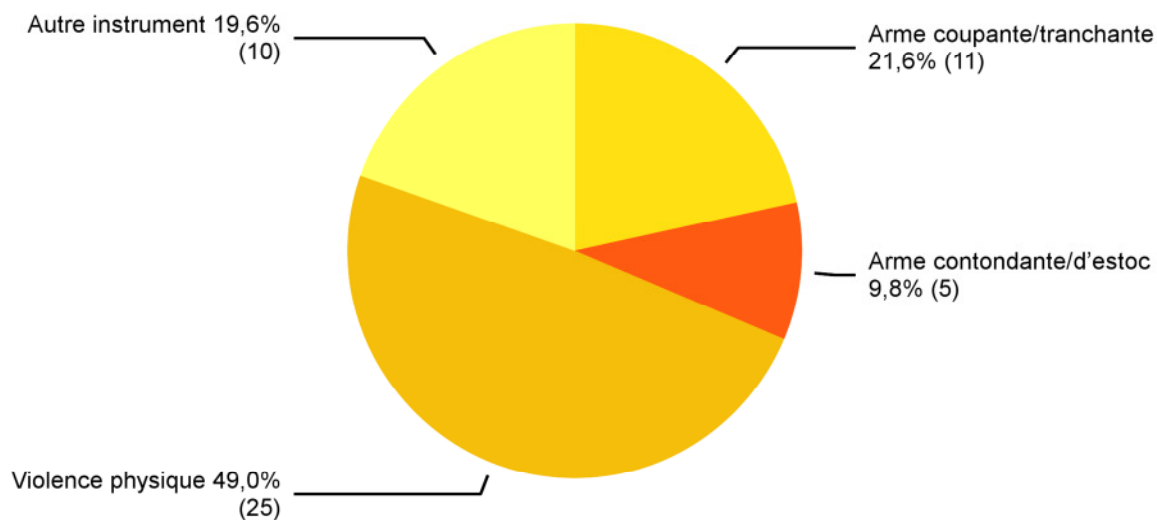
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 484	243	448	1 793	2 076	1 093	814
Violence grave (exercée)	138	17	33	88	130	73	41
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	0	2	13	11	5	3
Homicides arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	7	0	2	5	7	4	3
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	5	0	0	5	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	57	10	18	29	54	26	14
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	10	0	6	4	10	5	2
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	12	1	4	7	12	4	4
Lés. corp. grav. violence physique	27	9	6	12	25	15	6
Lés. corp. graves autre instrument	8	0	2	6	7	2	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	67	7	13	47	66	43	24
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	1	0	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 021	217	379	1 425	1 674	895	672
Lésions corporelles simples (Art. 123)	577	85	147	345	496	282	209
Voies de fait (Art. 126)	946	64	140	742	748	417	345
Participation à rixe (Art. 133)	139	31	51	57	128	81	57
Participation à agression (Art. 134)	69	31	20	18	68	34	18
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	92	32	32	28	91	52	27
Contrainte (Art. 181)	232	22	36	174	194	82	62
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	9	3	7	17	5	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	27	4	2	21	25	14	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	271	25	61	185	228	91	51
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	856	42	116	698	734	409	310
Menaces (Art. 180)	833	38	109	686	712	396	304
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	24	4	7	13	23	14	7

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 318	338	557	2 372	1 936	1 331	51
Violence grave (exercée)	136	21	24	91	50	86	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	0	1	14	7	8	0
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	2	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	0	1	6	3	4	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	5	0	0	5	2	3	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	50	5	11	34	42	8	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	10	1	3	6	8	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	5	0	0	5	5	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	25	4	8	13	22	3	0
Lés. corp. graves autre instrument	10	0	0	10	7	3	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	70	16	12	42	0	70	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	0	1	1	2	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 590	275	444	1 841	1 536	1 024	30
Lésions corporelles simples (Art. 123)	664	83	150	431	452	212	0
Voies de fait (Art. 126)	1 062	113	181	768	506	556	0
Participation à rixe (Art. 133)	24	9	11	4	24	0	0
Participation à agression (Art. 134)	45	10	14	21	44	1	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	245	40	49	136	147	78	20
Contrainte (Art. 181)	224	33	34	155	112	110	2
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	8	3	9	6	14	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	7	8	17	8	24	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	431	0	23	400	345	78	8
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0	0	1	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 101	80	176	824	556	524	21
Menaces (Art. 180)	966	69	141	749	461	498	7
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	136	11	35	76	95	27	14

© OFS, Neuchâtel 2017

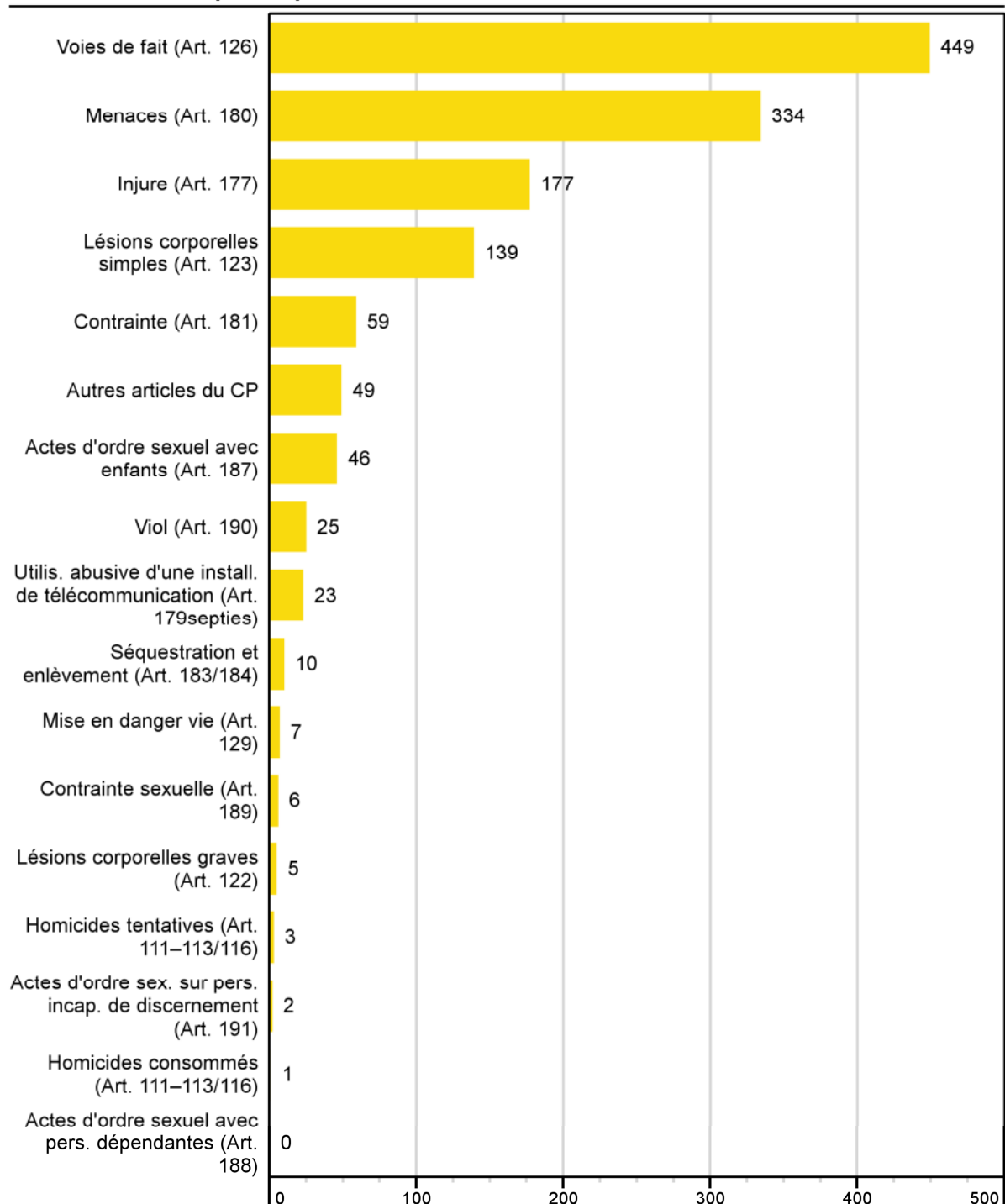
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2015	2016	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 318	1 335	1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	3	-50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	5	25%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	111	139	25%
Voies de fait (Art. 126)	443	449	1%
Mise en danger vie (Art. 129)	4	7	75%
Injure (Art. 177)	188	177	-6%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	40	23	-43%
Menaces (Art. 180)	330	334	1%
Contrainte (Art. 181)	58	59	2%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	9	10	11%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	33	46	39%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	13	6	-54%
Viol (Art. 190)	20	25	25%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	2	0%
Autres articles du CP ⁵	55	49	-11%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

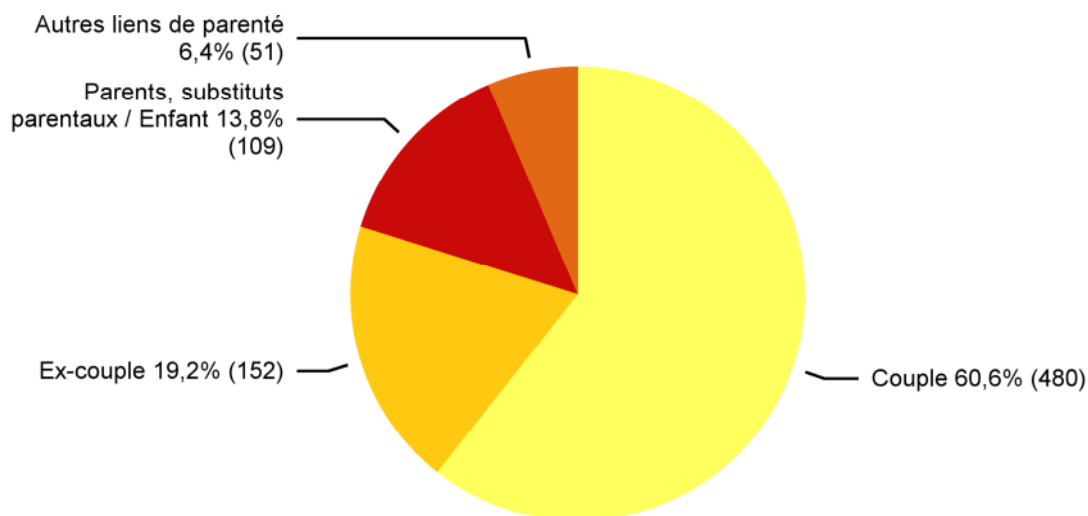
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 28% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

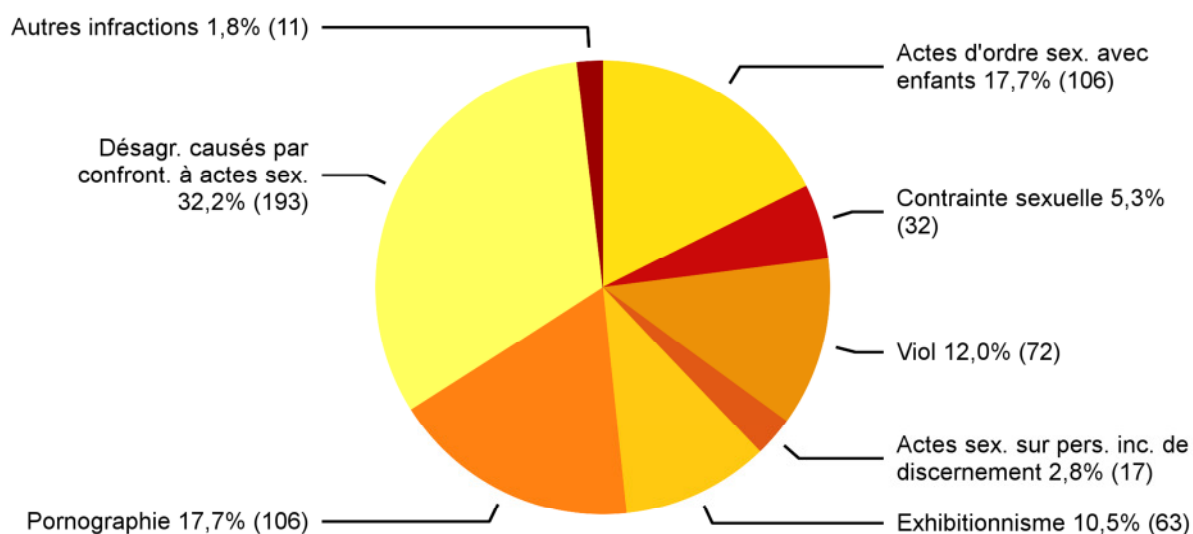
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

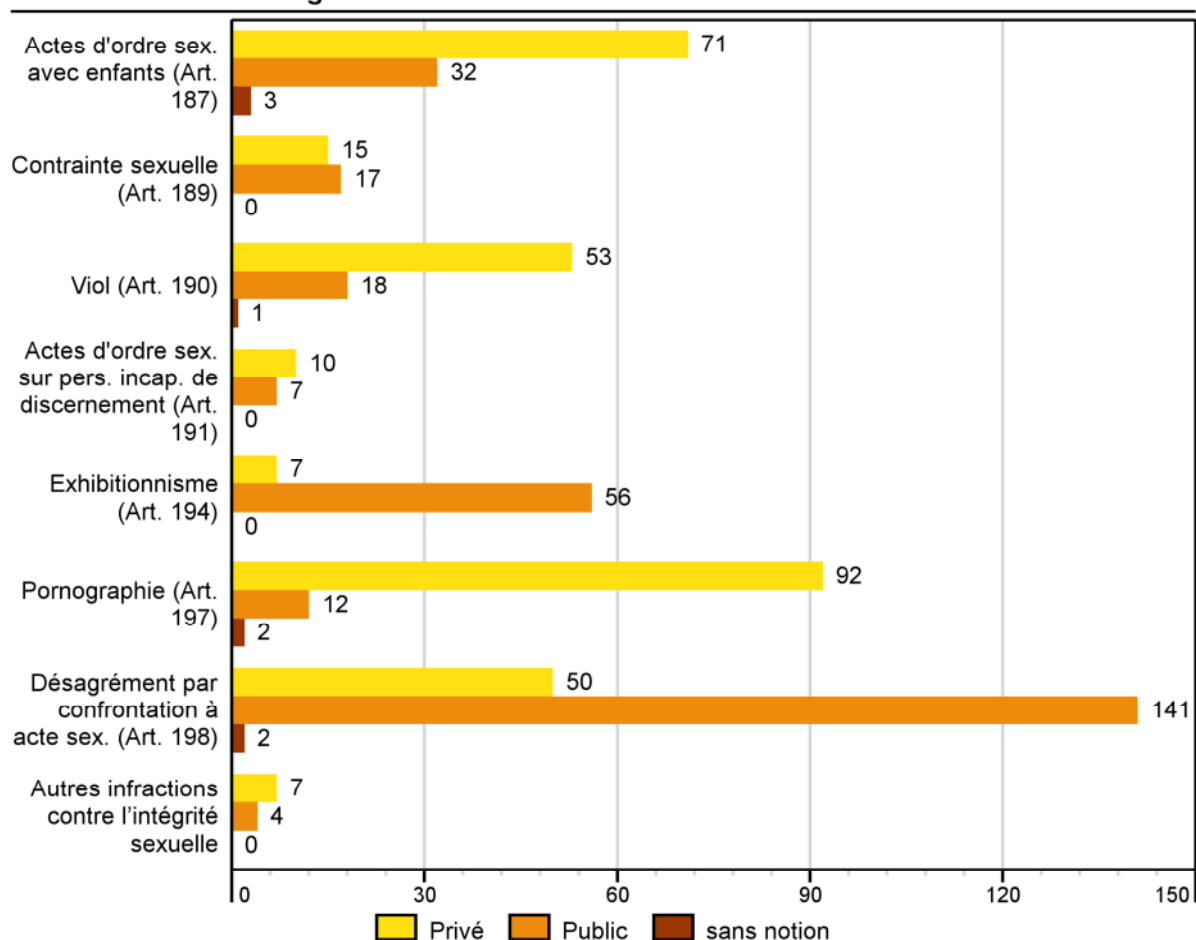
	2015		2016		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total intégrité sexuelle	533	85,6%	600	78,7%	13%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	111	92,8%	106	84,0%	-5%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	94,6%	32	84,4%	-14%
Viol (Art. 190)	58	77,6%	72	91,7%	24%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de dis- cernement (Art. 191)	7	100,0%	17	82,4%	143%
Exhibitionnisme (Art. 194)	32	75,0%	63	55,6%	97%
Pornographie (Art. 197)	148	95,3%	106	91,5%	-28%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	131	71,0%	193	69,9%	47%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	9	88,9%	11	81,8%	22%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

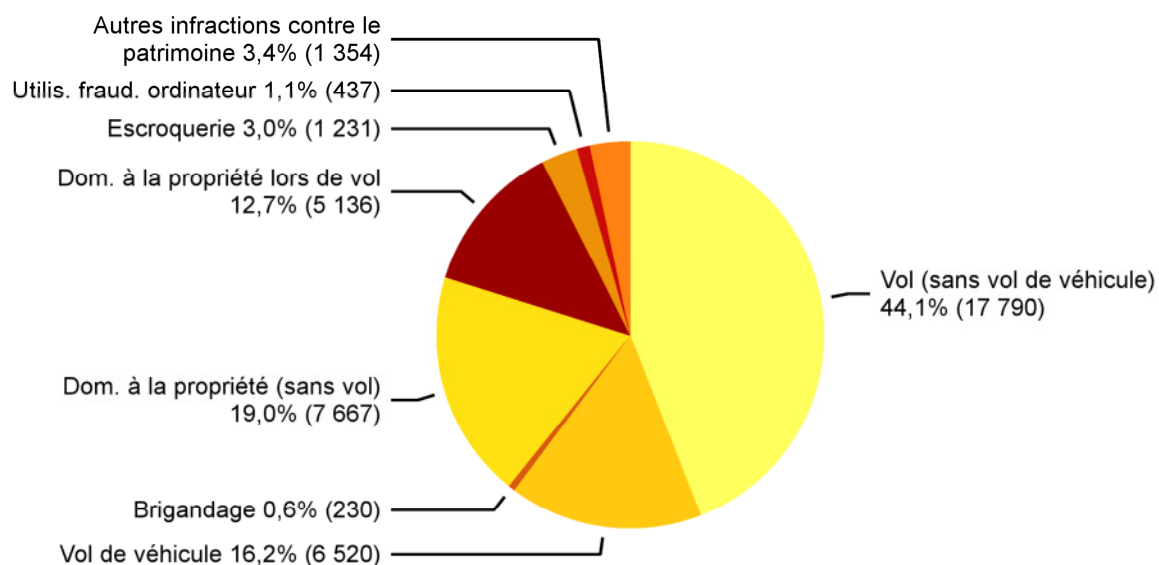
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	41 931	18,9%	40 365	19,0%	-4%
Appropri. illégitime (Art. 137)	233	15,9%	224	22,8%	-4%
Abus de confiance (Art. 138)	147	92,5%	126	90,5%	-14%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	18 307	22,1%	17 790	22,5%	-3%
Vol de véhicule (Art. 139)	7 477	6,0%	6 520	3,2%	-13%
Brigandage (Art. 140)	209	41,6%	230	30,9%	10%
Soustraction de chose (Art. 141)	58	77,6%	57	84,2%	-2%
Soustraction de données (Art. 143)	179	8,4%	210	14,8%	17%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	18	16,7%	28	17,9%	56%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 566	13,7%	7 667	15,8%	1%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 327	14,0%	5 136	13,6%	-4%
Escroquerie (Art. 146)	1 228	59,4%	1 231	53,9%	0%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	477	28,3%	437	23,3%	-8%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	37	78,4%	48	79,2%	30%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	24	95,8%	31	87,1%	29%
Extorsion et chantage (Art. 156)	162	13,6%	135	18,5%	-17%
Gestion déloyale (Art. 158)	18	100,0%	13	84,6%	-28%
Détournement de salaire (Art. 159)	89	89,9%	72	91,7%	-19%
Recel (Art. 160)	128	95,3%	100	96,0%	-22%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	20	95,0%	23	91,3%	15%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	74	98,6%	111	100,0%	50%
Autres infractions contre le patrimoine	153	58,2%	176	36,9%	15%

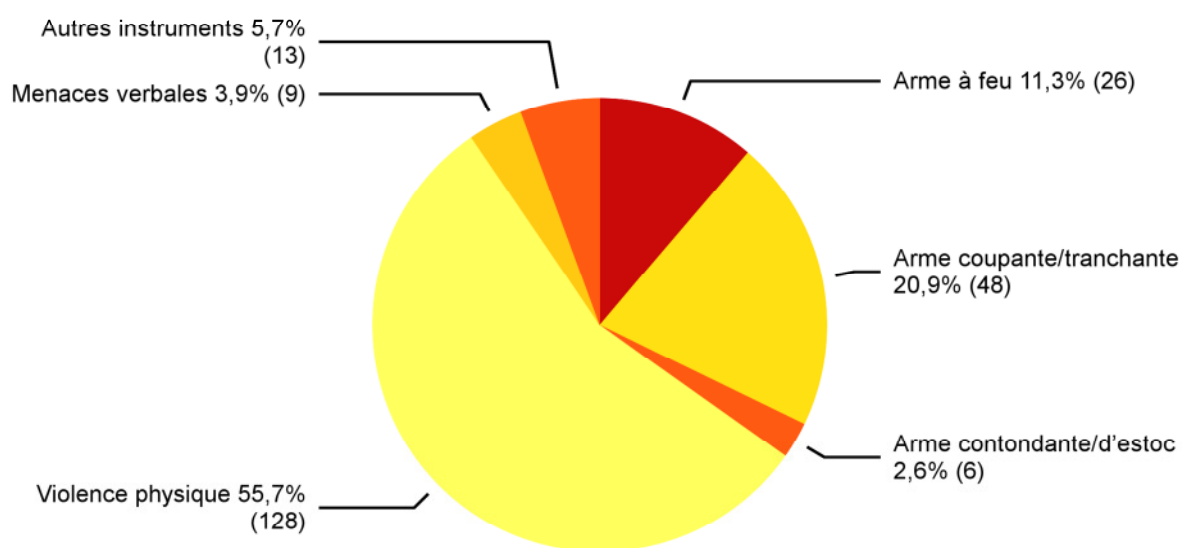
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	209	41,6%	230	30,9%	10%
Arme à feu	26	50,0%	26	11,5%	0%
Arme coupante/tranchante	49	46,9%	48	52,1%	-2%
Arme contondante/d'estoc	6	66,7%	6	0,0%	0%
Violence physique	100	36,0%	128	25,8%	28%
Menaces verbales	15	33,3%	9	11,1%	-40%
Autres instruments	11	45,5%	13	69,2%	18%
Instrument inconnu	2	50,0%	0	–	-100%

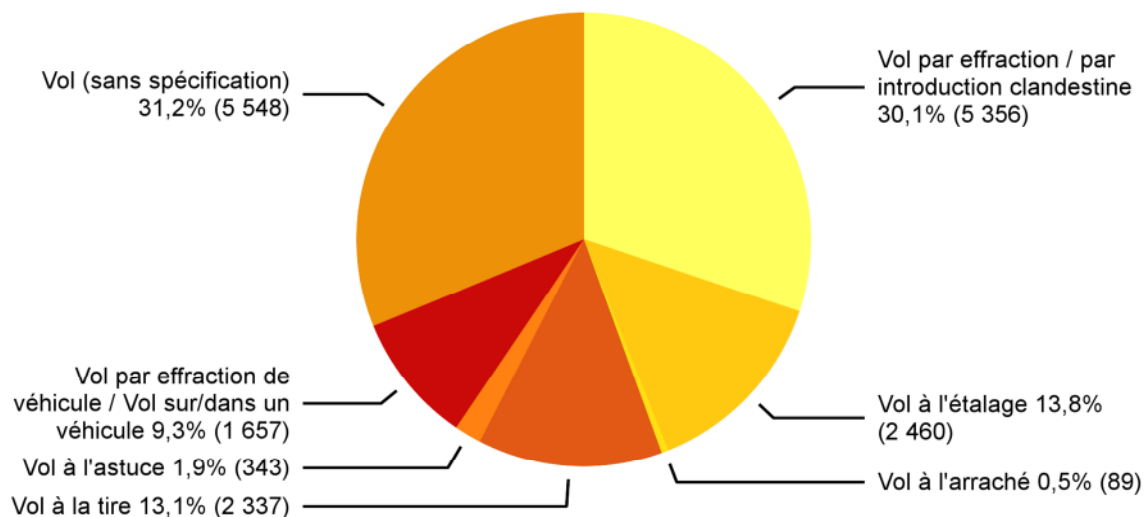
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	18 307	22,1%	17 790	22,5%	-3%
Vol (sans spécification)	5 602	14,4%	5 548	13,5%	-1%
Vol par effraction	4 332	14,2%	4 240	13,3%	-2%
Vol par introduction clandestine	1 330	16,6%	1 116	14,0%	-16%
Vol à l'étalage	2 373	89,5%	2 460	90,8%	4%
Vol à l'arraché	83	20,5%	89	13,5%	7%
Vol à la tire	2 613	3,3%	2 337	4,4%	-11%
Vol à l'astuce	363	14,6%	343	12,0%	-6%
Vol par effraction de véhicule	811	6,4%	792	9,1%	-2%
Vol sur/dans un véhicule	800	8,1%	865	8,0%	8%

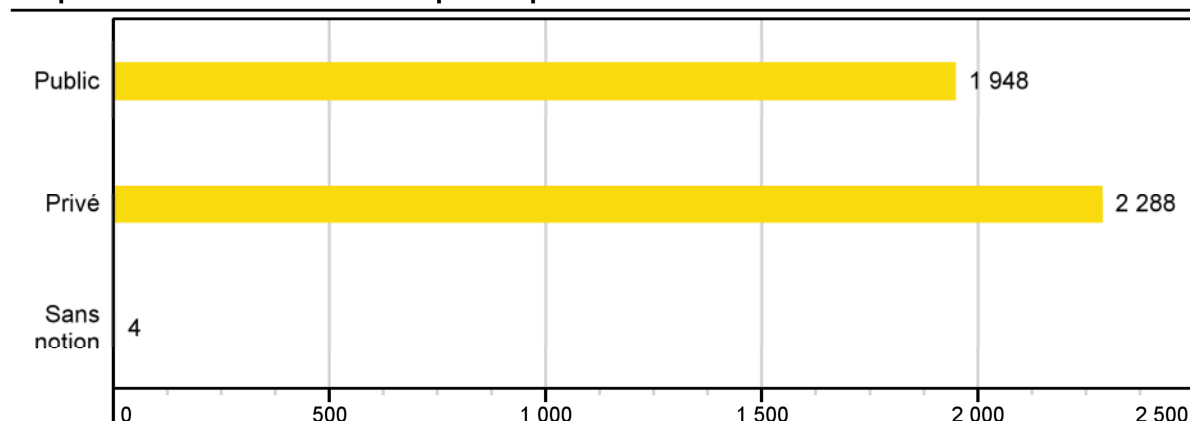
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

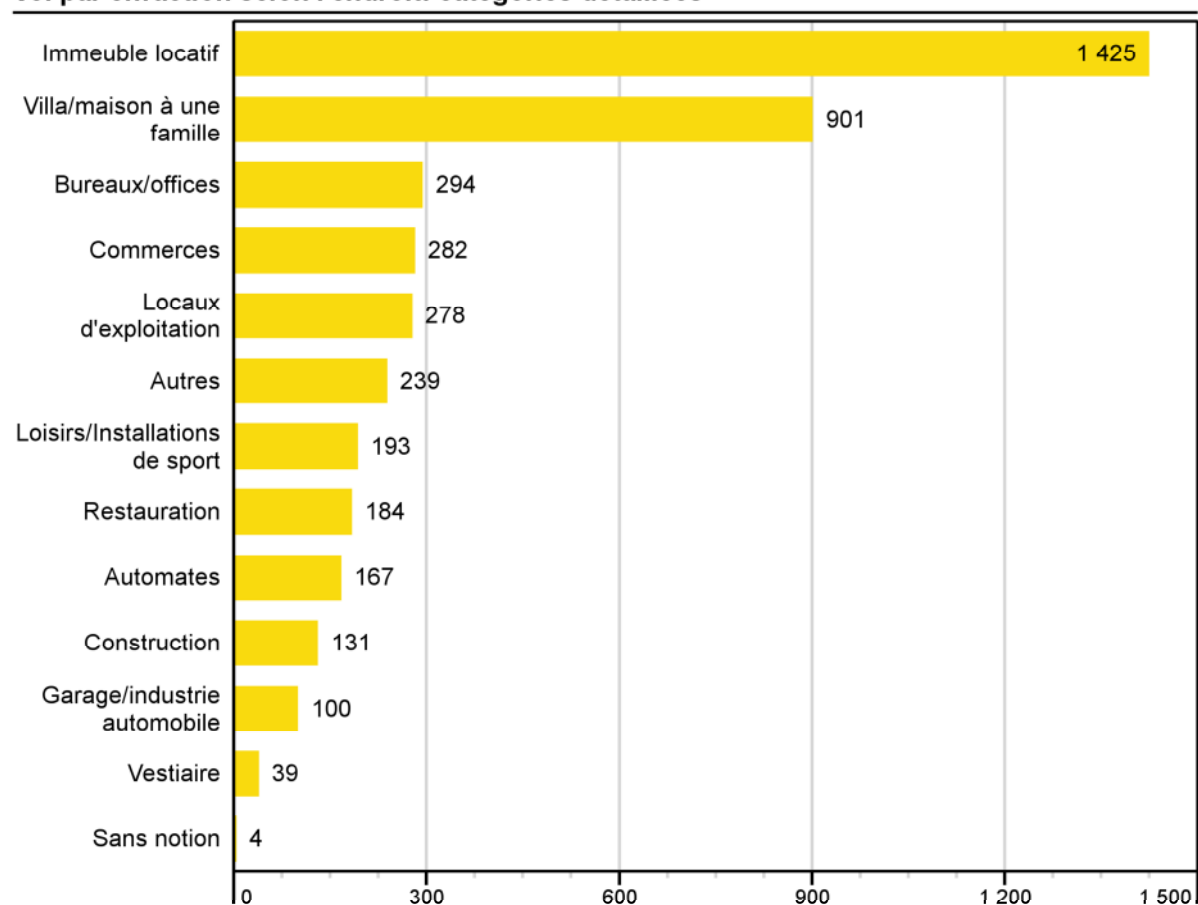
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

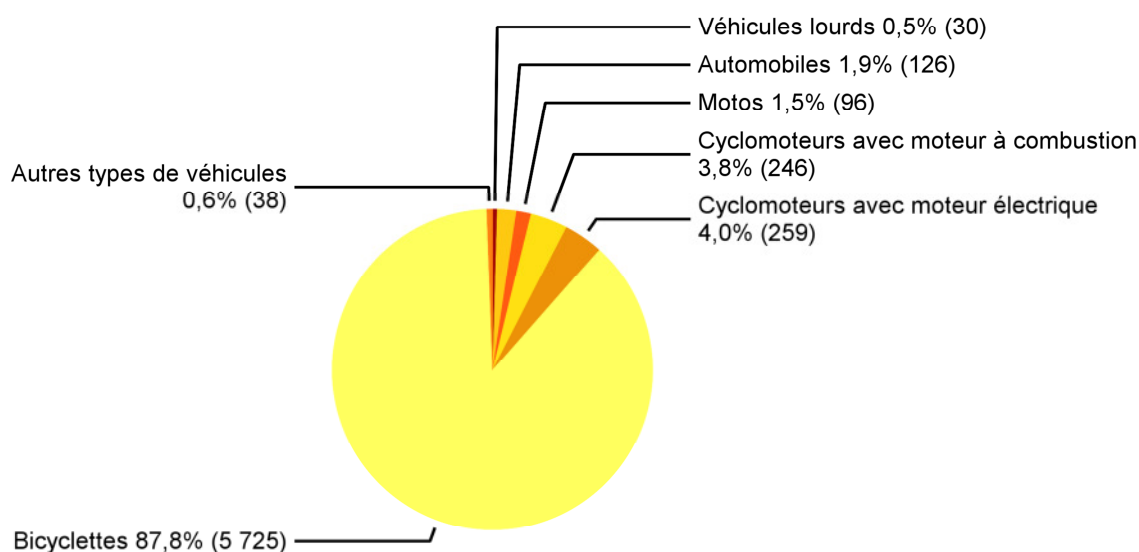
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	7 477	6,0%	6 520	3,2%	-13%
Véhicules lourds	37	37,8%	30	33,3%	-19%
Automobiles	162	53,7%	126	42,9%	-22%
Motos	98	7,1%	96	8,3%	-2%
Cyclomoteurs avec moteur à combus-tion	263	16,0%	246	10,6%	-6%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	146	2,1%	259	2,7%	77%
Bicyclettes	6 738	4,4%	5 725	1,7%	-15%
Autres véhicules	33	3,0%	38	15,8%	15%

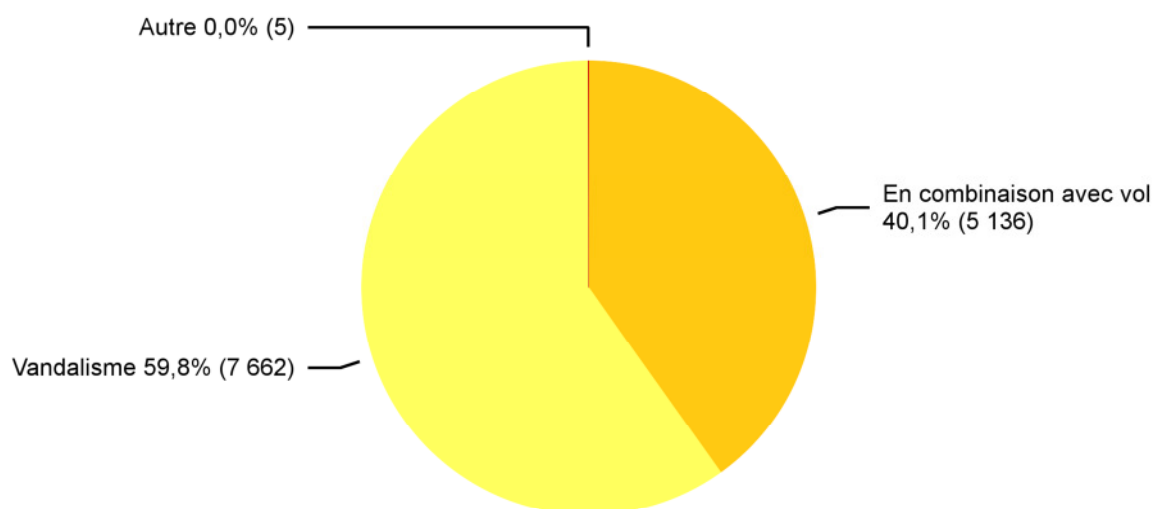
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

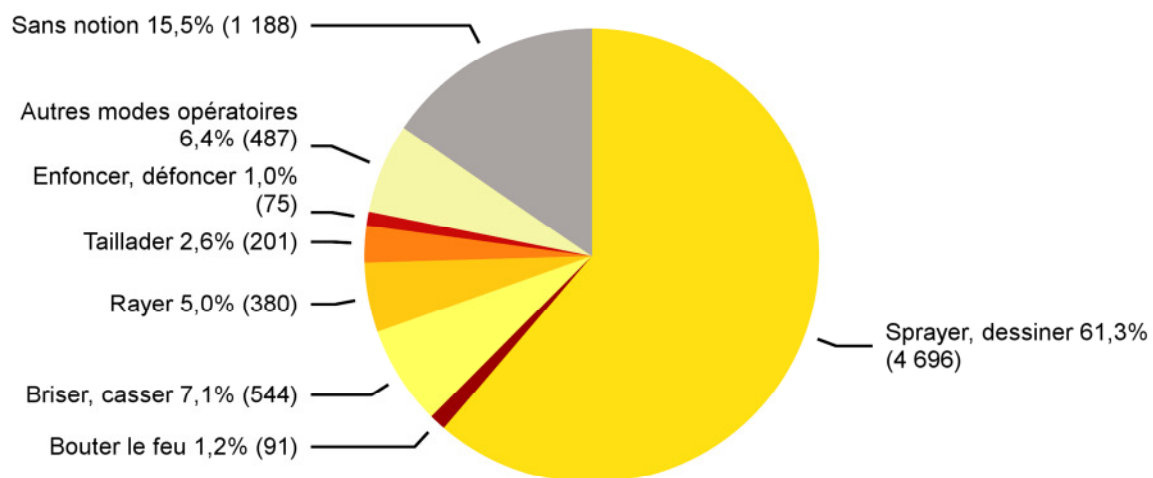
	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	12 893	13,8%	12 803	15,0%	-1%
En combinaison avec vol	5 327	14,0%	5 136	13,6%	-4%
Vandalisme	7 563	13,6%	7 662	15,8%	1%
Autre	3	33,3%	5	40,0%	67%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 10.2.2017

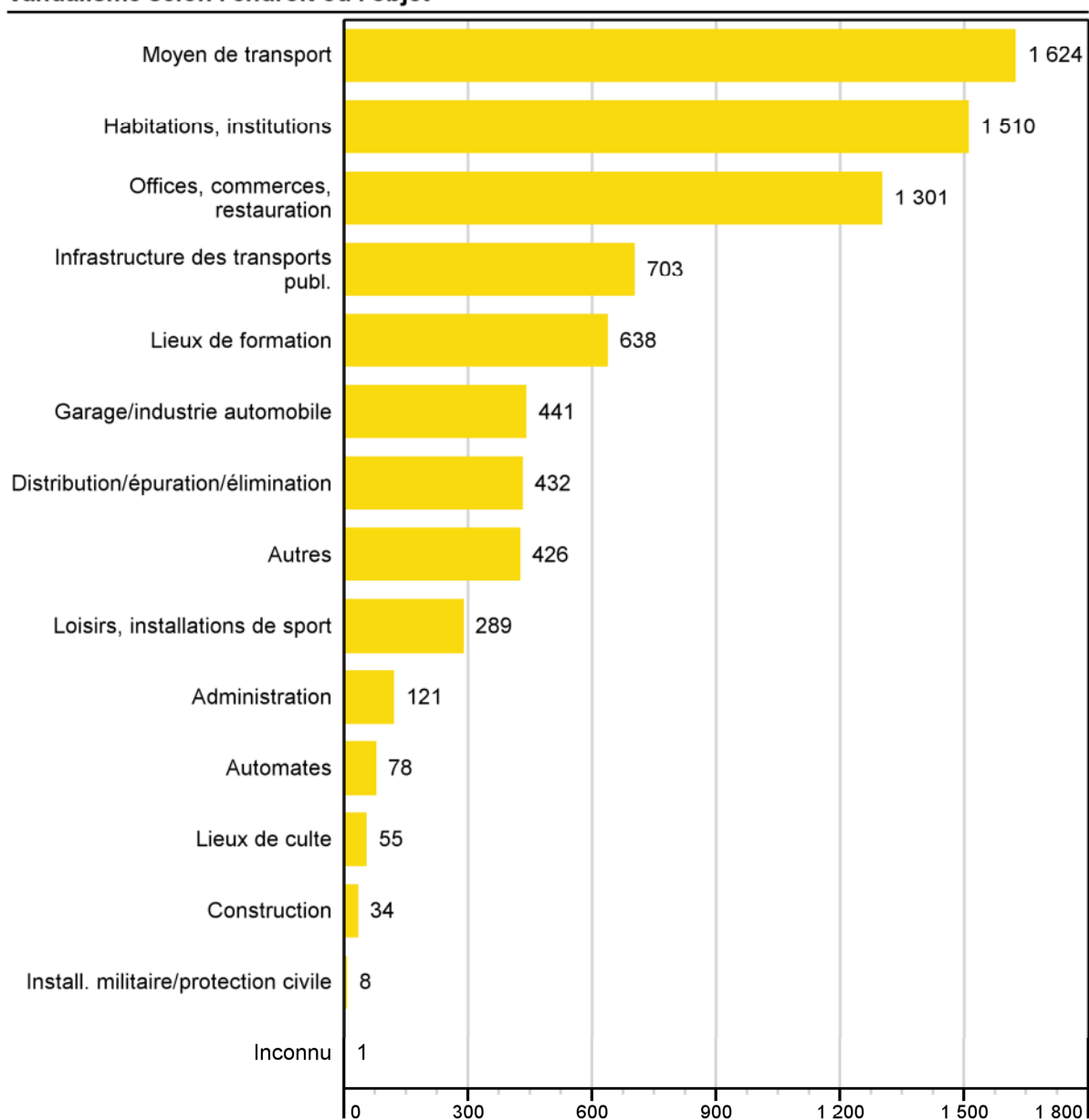
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

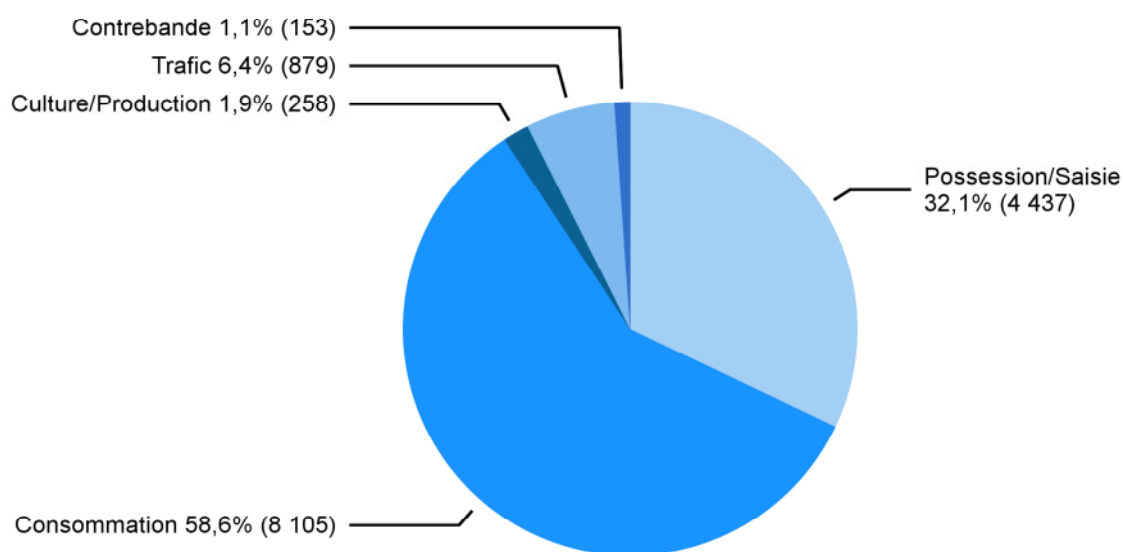
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	13 608	98,0%	13 832	97,6%	2%
Total possession/saisie	4 380	93,9%	4 437	92,8%	1%
Possession/saisie contravention	3 794	93,5%	3 665	93,2%	-3%
Possession/saisie délit	504	97,6%	671	90,6%	33%
Possession/saisie crime	82	92,7%	101	96,0%	23%
Total consommation	7 523	100,0%	8 105	100,0%	8%
Total culture/production	320	99,7%	258	100,0%	-19%
Culture/production contravention	169	100,0%	133	100,0%	-21%
Culture/production délit	135	99,3%	105	100,0%	-22%
Culture/production crime	16	100,0%	20	100,0%	25%
Total trafic	772	99,4%	879	99,7%	14%
Trafic délit	611	99,5%	713	99,7%	17%
Trafic crime	161	98,8%	166	99,4%	3%
Total contrebande	613	99,3%	153	95,4%	-75%
Importation, exportation, transit délit	606	99,3%	129	95,3%	-79%
Importation, exportation, transit crime	7	100,0%	24	95,8%	243%

© OFS, Neuchâtel 2017

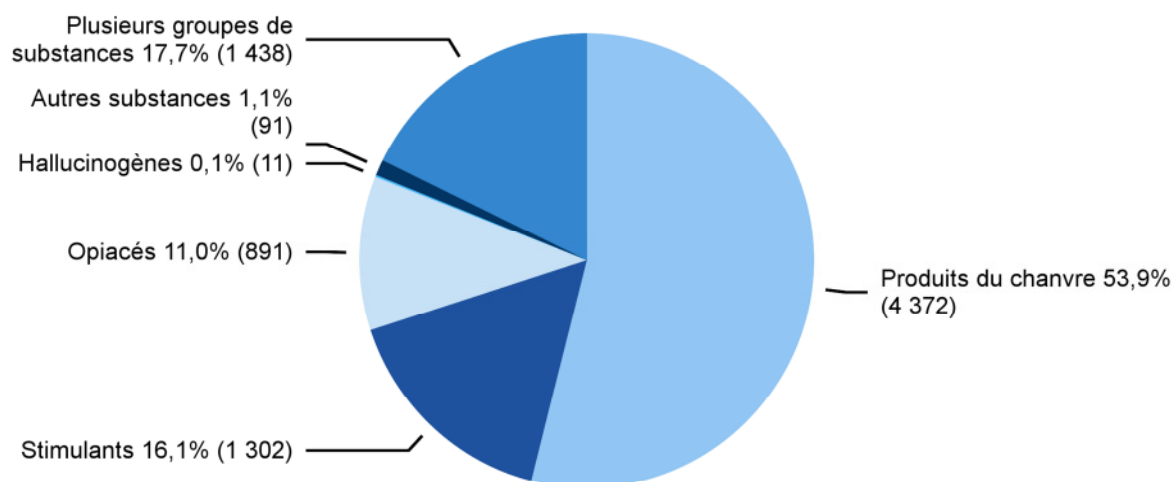
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2017

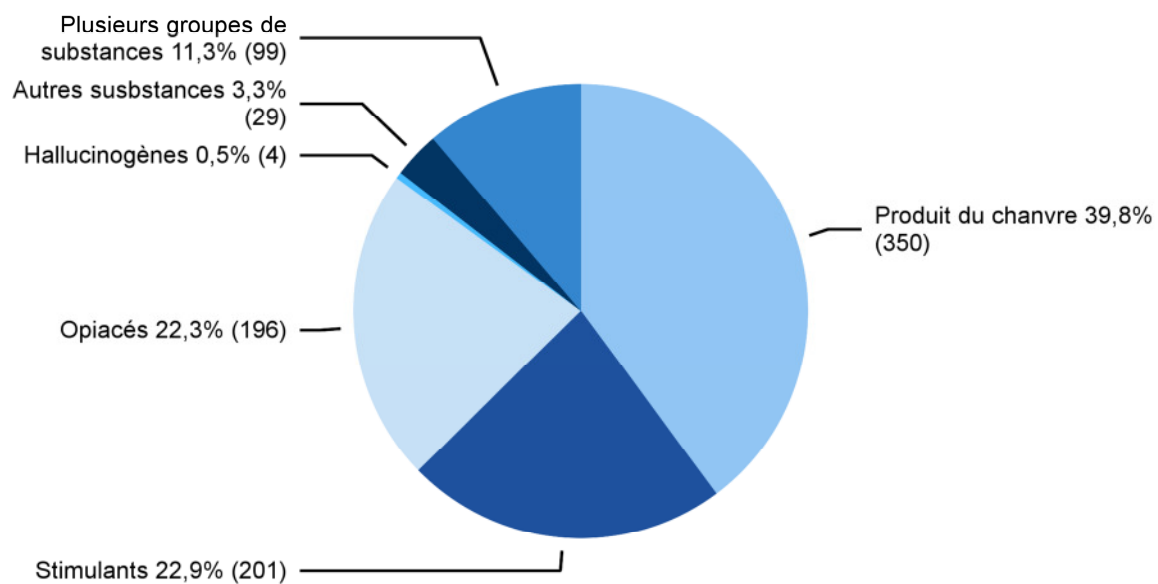
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 826	0	20	319	392	643	401	572	315	149	15	0
Étrangers	1 623	0	11	94	145	367	302	450	186	62	6	0
résidents	857	0	7	71	71	158	139	243	118	45	5	0
asile	269	0	2	14	42	89	58	48	13	3	0	0
autres	497	0	2	9	32	120	105	159	55	14	1	0
Suissesses	499	0	6	70	54	87	66	101	72	39	4	0
Étrangères	121	0	2	12	13	16	24	32	18	3	1	0
résidents	98	0	2	12	11	10	18	28	13	3	1	0
asile	5	0	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0
autres	18	0	0	0	0	4	5	4	5	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	321	0	2	19	31	45	45	74	69	31	5	0
Étrangers	306	0	3	8	20	85	48	87	38	16	1	0
résidents	112	0	3	3	3	13	18	37	19	15	1	0
asile	36	0	0	3	4	12	6	7	4	0	0	0
autres	158	0	0	2	13	60	24	43	15	1	0	0
Suissesses	56	0	0	1	0	8	5	14	14	13	1	0
Étrangères	23	0	0	1	2	0	3	9	6	2	0	0
résidents	15	0	0	1	1	0	0	8	3	2	0	0
asile	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
autres	7	0	0	0	0	0	3	1	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	468	62	11	3	5	0	549
Suisses	367	47	9	2	3	0	428
Étrangers	101	15	2	1	2	0	121
résidents	84	9	1	0	0	0	94
asile	8	5	0	1	2	0	16
autres	9	1	1	0	0	0	11
Total adultes	3 802	565	222	82	146	50	4 867
Suisses	2 432	351	135	52	79	36	3 085
Étrangers	1 370	214	87	30	67	14	1 782
résidents	727	104	39	12	32	6	920
asile	167	53	17	10	18	6	271
autres	476	57	31	8	17	2	591

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2015	2016	Différence
Hommes	5	4	-20%
Femmes	1	6	500%
Adultes	6	10	67%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	6	6	0%
Étrangers/ères	0	4	—
Total décès dus à la drogue	6	10	67%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	101	–	2,028	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	46	–	0,021	–	10 278
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	120	–	0,004	–	8 650
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	20	–	6,941	–	552
Haschisch	552	18	29,157	–	–
Huile de haschisch	6	1	0,014	2	–
Marijuana	2 478	652	144,990	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	3	24	0,004	–	–
Stimulants					
Amphétamine	182	584	14,479	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	116	8 493	0,077	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	725	1	18,851	1	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	49	72	0,855	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	794	–	23,361	2	–
Morphine-/héroïne-base	1	–	0,001	–	–
Opium	1	–	0,006	–	–
Méthadone	19	1	0,156	5 075	–
Autres produits de substitution	1	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	28	34	16,917	–	–
LSD	34	476	–	8	–
Mescaline	2	–	–	–	5
Autres hallucinogènes	4	5	0,068	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	2	–	0,055	10 000	–
Autres substances stupéfiantes	5	–	2,013	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	241	5 555	0,040	111	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	2	60	0,012	20	–
Substances de coupage	28	–	13,859	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

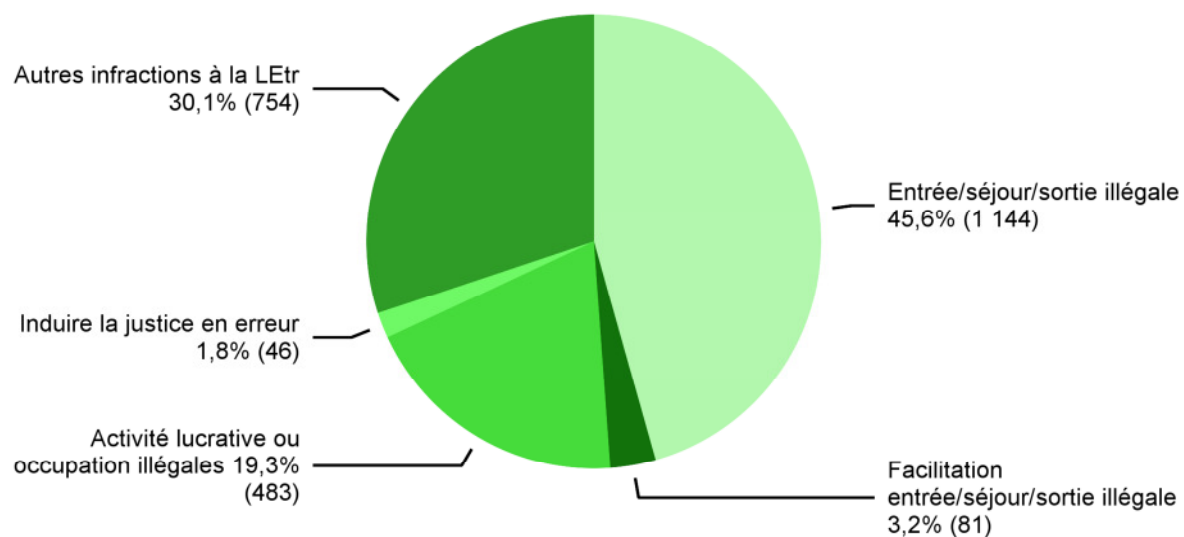
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LEtr	2 670	100,0%	2 508	100,0%	-6%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 566	100,0%	1 144	100,0%	-27%
Viol. des dispo. sur l'entrée	360	100,0%	312	100,0%	-13%
Séjour illégal	1 200	100,0%	822	100,0%	-32%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	3	100,0%	8	100,0%	167%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	91	100,0%	81	100,0%	-11%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	88	100,0%	73	100,0%	-17%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	—	5	100,0%	—
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	3	100,0%	3	100,0%	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	526	100,0%	483	100,0%	-8%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	332	100,0%	300	100,0%	-10%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	33	100,0%	48	100,0%	45%
Occupation d'étrangers non autorisée	155	100,0%	124	100,0%	-20%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	6	100,0%	9	100,0%	50%
Changement d'emploi sans autoris.	0	—	2	100,0%	—
Total induire la justice en erreur	38	100,0%	46	100,0%	21%
Fausse indications/dissimulation de faits	31	100,0%	39	100,0%	26%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	7	100,0%	7	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	449	100,0%	754	100,0%	68%
Non-respect assign. lieu de résidence	330	100,0%	582	100,0%	76%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	88	100,0%	101	100,0%	15%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	100,0%	4	100,0%	300%
Non-respect des conditions de l'autorisation	7	100,0%	12	100,0%	71%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	17	100,0%	41	100,0%	141%
Autres infractions à la LEtr	6	100,0%	14	100,0%	133%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code pénal (CP)	61 634	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843
Loi sur les stupéfiants (LStup)	14 252	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 648	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général du Code pénal	61 634	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843
Total vie et intégrité corporelle	2 623	2 628	2 565	2 300	2 177	2 160	2 253
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	8	5	10	5	4	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	13	4	14	8	3	12	9
Lésions corporelles graves (Art. 122)	53	78	94	78	70	88	51
Lésions corporelles simples (Art. 123)	749	775	710	641	641	571	669
Total patrimoine	46 770	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 617	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790
dont vol par effraction	5 041	5 582	5 761	6 202	4 840	4 332	4 240
dont vol à l'arrachée	108	182	160	170	91	83	89
Vol de véhicule (Art. 139) ⁶	8 777	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520
Brigandage (Art. 140)	276	296	294	341	230	209	230
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	8 920	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667
Escroquerie (Art. 146)	667	610	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	26	18	138	148	162	135
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	143	76	114	132	149	101	150
Total honneur, domaine secret ou privé	1 437	1 296	1 541	1 377	1 473	1 465	1 789
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	276	256	245	238	253	274	297
Total liberté	7 194	7 647	7 853	8 067	6 833	7 187	7 115
Menaces (Art. 180)	1 007	996	1 040	945	883	836	1 009
Contrainte (Art. 181)	204	273	223	164	199	182	273
Traite d'êtres humains (Art. 182)	8	3	21	15	0	1	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	32	37	30	40	21	26	20
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	534	777	735	550	516	511	520
Total intégrité sexuelle	499	603	598	605	612	533	600
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	110	139	124	118	136	111	106
Viol (Art. 190)	56	70	52	55	65	58	72
Exhibitionnisme (Art. 194)	55	42	60	56	42	32	63
Pornographie (Art. 197)	104	105	120	165	183	148	106
Total danger collectif	392	391	365	335	349	344	347
Incendie intentionnel (Art. 221)	135	157	99	107	97	122	114
Total autorité publique	1 496	1 732	2 125	1 571	1 322	1 151	1 172
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	397	492	740	586	481	382	425
Total administration de la justice	156	153	174	191	194	204	275
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	37	28	36	64	64	79	118
Autres Code pénal	1 067	1 096	1 581	1 141	976	960	927

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁶ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	29 191	32 222	34 249	32 458	27 489	25 802	25 505
Arrondissement administratif Biel/Bienne	10 533	10 841	11 269	11 077	9 280	9 462	9 570
Arrondissement administratif Thoune	4 782	4 483	4 746	4 706	4 832	4 254	4 077
Arrondissement administratif Emmental	3 529	3 380	3 434	3 341	3 065	3 193	3 235
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 539	3 441	4 002	4 177	3 741	3 328	3 112
Arrondissement administratif Seeland	2 822	2 963	3 247	3 522	2 989	2 612	2 513
Arrondissement administratif Jura bernois	2 384	2 378	2 901	2 626	2 668	2 645	2 417
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 813	3 254	2 982	2 751	2 473	2 280	2 195
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 391	1 261	1 427	1 420	1 335	1 357	1 267
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	638	518	518	573	471	490	444
Inconnu BE	12	33	229	571	483	512	508

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bern	18 426	21 388	22 652	21 383	17 936	16 746	16 463
Biel/Bienne	8 205	8 419	8 957	8 493	7 137	7 222	7 076
Thun	3 149	3 069	3 039	3 016	3 034	2 647	2 553
Köniz	2 088	2 078	2 452	2 418	1 815	1 658	1 790
Langenthal	1 297	1 140	1 320	1 550	1 301	1 299	1 047
Burgdorf	1 036	1 033	854	951	857	929	999
Interlaken	1 003	1 327	1 119	1 233	997	813	949
Ostermundigen	1 052	1 080	872	968	801	736	772
Lyss	924	1 127	940	1 000	836	808	771
Muri bei Bern	708	707	877	733	672	607	713
Nidau	718	780	570	703	521	514	612
Spiez	559	599	599	627	592	613	612
Ittigen	628	629	745	661	546	518	515
Zollikofen	546	560	502	582	426	652	508
Steffisburg	522	459	494	482	610	567	499
Münsingen	550	450	502	464	408	369	392
Belp	380	455	437	369	410	328	367
Münchenbuchsee	433	433	370	373	323	349	366
Brügg	368	398	287	350	295	328	351
Herzogenbuchsee	373	398	345	422	312	346	347
Moutier	467	492	597	508	622	579	334
La Neuveville	285	272	332	302	269	321	317
Worb	519	505	599	521	435	381	306
Wohlen bei Bern	295	272	385	400	186	240	305
Saint-Imier	388	287	426	389	358	271	302
Urtenen-Schönbühl	208	260	298	281	317	262	283
Saanen	354	334	296	310	276	275	276
Lengnau (BE)	198	189	238	229	180	202	272
Langnau im Emmental	363	376	317	283	334	332	270
Tramelan	107	134	151	131	123	106	254
Pieterlen	195	151	210	211	153	245	252
Moosseedorf	225	245	288	267	268	265	247
Kirchberg (BE)	329	283	310	300	264	222	228
Uetendorf	266	206	300	224	206	206	223
Niederbipp	228	228	343	301	288	194	218
Heimberg	276	177	213	222	223	198	214
Unterseen	294	381	323	271	248	203	186
Frutigen	279	193	251	214	202	179	184
Tavannes	179	196	191	174	198	244	184
Huttwil	218	179	253	209	148	153	182
Autres communes	12 996	12 885	14 750	14 697	13 699	12 808	12 104

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions à la LStup⁷	14 252	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832
Total possession/saisie	4 720	4 863	4 685	4 328	4 089	4 380	4 437
Possession/saisie contravention	4 224	4 368	4 313	3 880	3 600	3 794	3 665
Possession/saisie délit	435	436	296	350	394	504	671
Possession/saisie crime	61	59	76	98	95	82	101
Total consommation	8 227	8 262	8 666	8 113	8 008	7 523	8 105
Total culture/production	298	291	319	259	325	320	258
Culture/production contravention	187	185	176	134	158	169	133
Culture/production délit	82	98	106	100	157	135	105
Culture/production crime	29	8	37	25	10	16	20
Total trafic	953	736	839	764	878	772	879
Trafic délit	722	614	692	577	652	611	713
Trafic crime	231	122	147	187	226	161	166
Total contrebande	54	58	87	126	184	613	153
Importation, exportation, transit délit	35	51	85	104	167	606	129
Importation, exportation, transit crime	19	7	2	22	17	7	24

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	8 001	8 391	7 914	7 720	7 973	7 901	8 251
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 665	2 792	3 069	2 252	2 148	2 087	1 999
Arrondissement administratif Thourne	1 315	1 016	1 055	1 123	989	947	868
Arrondissement administratif Emmental	460	441	455	585	539	638	725
Arrondissement administratif Haute-Argovie	472	396	426	519	594	546	498
Arrondissement administratif Jura bernois	261	212	314	306	340	382	476
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	444	346	596	413	356	385	365
Arrondissement administratif Seeland	207	252	392	329	280	339	267
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	330	248	281	273	203	247	265
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	97	115	92	60	33	90	70
Inconnu BE	0	1	2	10	29	46	48

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

⁷ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bern	6 967	7 359	6 756	6 433	6 284	6 127	6 969
Biel/Bienne	2 495	2 572	2 817	2 007	1 950	1 821	1 812
Thun	972	730	763	842	669	650	631
Burgdorf	180	150	132	239	195	220	372
Köniz	203	144	170	164	227	202	267
Langenthal	200	155	195	233	217	213	219
Interlaken	193	158	276	194	150	117	153
Ostermundigen	72	123	115	92	138	152	145
Saint-Imier	48	45	70	90	89	89	133
Spiez	119	111	107	113	101	104	130
Lyss	63	103	132	112	101	89	116
Muri bei Bern	21	32	44	39	40	70	88
Ittigen	60	81	83	81	167	125	79
Steffisburg	129	165	120	126	123	95	75
Langnau im Emmental	56	63	46	73	73	78	72
Münsingen	29	82	125	85	147	78	66
Sonceboz-Sombeval	17	7	24	8	24	19	58
Heimberg	92	30	24	41	52	36	57
Nidau	52	58	96	78	65	90	57
Urtenen-Schönbühl	29	12	32	50	59	50	54
Zollikofen	36	33	53	85	113	114	54
Herzogenbuchsee	29	45	27	21	38	77	49
Tavannes	37	49	35	60	24	43	47
Moutier	39	26	68	59	61	38	46
Frutigen	69	27	70	71	36	49	42
Saanen	61	83	59	28	19	78	39
Worb	42	70	65	59	104	107	38
Sumiswald	10	24	24	15	3	21	37
Belp	30	36	18	31	36	53	36
La Neuveville	23	19	25	8	20	40	36
Münchenbuchsee	43	44	27	63	33	66	35
Oberburg	3	5	17	15	18	17	34
Aarwangen	51	49	54	69	47	35	33
Lengnau (BE)	10	21	29	9	15	22	32
Wimmis	27	13	11	4	3	14	32
Konolfingen	39	28	26	38	77	49	31
Moosseedorf	9	42	19	32	30	65	30
Lützelflüh	4	19	36	21	12	36	28
Brienz (BE)	23	2	23	33	23	57	27
Huttwil	19	20	9	26	30	30	27
Autres communes	1 651	1 375	1 774	1 743	1 871	2 172	1 546

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général infractions à la LEtr	2 648	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 649	1 851	1 742	2 015	2 159	1 566	1 144
Violation des dispositions sur l'entrée	177	262	256	296	398	360	312
Séjour illégal	1 464	1 583	1 479	1 716	1 753	1 200	822
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	5	2	3	0	1	3	2
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	3	4	4	3	7	3	8
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	97	58	70	84	113	91	81
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	87	53	61	60	89	88	73
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	0	1	2	17	0	5
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	9	5	8	22	7	3	3
Total activité lucrative ou occupation illégaux	345	216	415	384	495	526	483
Exercer une activité lucrative sans autoris.	224	155	302	273	340	332	300
Procurer une activité lucrative sans autoris.	25	13	37	36	43	33	48
Occupation d'étrangers non autorisée	78	45	69	68	103	155	124
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	13	2	3	5	5	6	9
Changement d'emploi sans autoris.	5	1	4	2	4	0	2
Total induire la justice en erreur	75	32	45	86	62	38	46
Fausses indications/dissimulation de faits	71	28	39	75	48	31	39
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	4	6	11	14	7	7
Total autres infractions à la LEtr	482	453	556	442	493	449	754
Non-respect assign. lieu de résidence	318	294	399	334	350	330	582
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	154	135	137	82	110	88	101
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	0	2	1	3	1	4
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	11	11	4	6	7	12
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	5	11	2	15	16	17	41
Autres infractions à la LEtr	1	2	5	6	8	6	14

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 115	1 096	1 287	1 366	1 519	1 358	1 241
Arrondissement administratif Biel/Bienne	924	866	777	729	658	496	521
Arrondissement administratif Jura bernois	97	62	101	110	150	102	141
Arrondissement administratif Haute-Argovie	131	133	260	258	327	196	133
Arrondissement administratif Thoune	127	72	103	151	260	147	126
Arrondissement administratif Emmental	59	65	52	89	111	91	101
Arrondissement administratif Seeland	40	90	73	154	108	105	100
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	115	167	117	103	104	96	86
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	23	46	43	41	56	58	46
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	12	13	12	9	6	16	10
Inconnu BE	5	0	3	1	23	5	3

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bern	937	917	1 113	1 155	1 236	1 081	1 014
Biel/Bienne	842	780	709	679	599	427	467
Thun	94	52	72	108	211	102	85
Saint-Imier	17	9	7	9	33	26	59
Köniz	42	21	39	64	41	45	45
Interlaken	23	52	56	48	42	53	40
Lyss	14	38	25	39	21	38	31
Burgdorf	7	7	16	11	36	20	29
Spiez	13	36	29	37	42	41	29
Ostermundigen	19	10	2	29	41	40	27
Herzogenbuchsee	3	4	13	17	64	29	24
Langenthal	46	51	110	74	122	45	24
Steffisburg	17	12	5	21	6	14	19
Muri bei Bern	0	3	39	7	9	15	18
Wiedlisbach	0	2	7	10	11	9	18
Belp	17	6	15	8	8	7	17
Niederbipp	0	8	10	11	2	23	16
Urtenen-Schönbühl	10	10	5	4	5	5	16
Aarberg	3	5	1	14	5	3	15
Pieterlen	3	8	2	10	14	13	15
Grossaffoltern	0	0	0	7	0	0	14
Nidau	45	40	28	14	20	22	14
Lauterbrunnen	25	32	21	15	16	17	13
Moutier	14	14	40	20	38	12	13
Aarwangen	19	49	56	61	43	15	12
Crémines	5	0	0	11	2	1	12
Münsingen	5	4	1	6	13	6	12
Kirchberg (BE)	2	7	6	8	12	4	11
Zollikofen	6	6	12	7	25	17	11
Ersigen	0	2	0	0	0	0	10
Fraubrunnen	0	0	0	1	3	0	10
Loveresse	–	0	0	1	0	0	10
Bannwil	0	0	1	1	0	0	9
Cortébert	3	0	3	0	0	0	9
Lützelflüh	2	1	0	7	0	2	9
Bargen (BE)	0	0	0	0	1	0	8
Heimberg	5	0	5	5	15	5	8
Huttwil	5	3	2	9	23	14	8
Laupen	4	2	2	0	2	3	8
Lengnau (BE)	10	8	17	8	6	6	8
Autres communes	391	411	359	475	555	510	291

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violence	4 535	4 712	4 874	4 442	4 089	3 889	4 273
Violence grave (exercée)	127	161	165	151	145	163	140
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	18	12	19	18	8	16	15
Homicides avec arme à feu	8	7	7	2	2	4	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	4	8	12	0	4	7
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	0	1	3	1
Homicides avec violence physique	0	1	3	3	2	3	0
Homicides autre instrument	0	0	0	1	3	2	5
Homicides sans notion/inconnu	1	0	1	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	53	78	94	78	70	88	51
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	2	2	2	1	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	8	16	17	9	19	22	11
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	5	3	6	4	3	1	5
Lés. corp. graves avec violence physique	35	49	55	33	23	36	25
Lés. corp. graves autre instrument	2	6	12	30	23	25	10
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	3	2	0	0	3	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	56	70	52	55	65	58	72
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	1	0	0	2	1	2
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 375	3 529	3 652	3 209	2 913	2 729	2 990
Lésions corporelles simples (Art. 123)	749	775	710	641	641	571	669
Voies de fait (Art. 126)	1 383	1 311	1 263	1 140	1 112	1 055	1 103
Participation à rixe (Art. 133) ⁸	133	112	132	146	77	150	151
Participation à agression (Art. 134) ⁸	142	187	190	113	112	117	88
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	276	295	294	341	228	208	228
Contrainte (Art. 181)	204	273	223	164	199	182	273
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	32	37	30	40	21	26	20
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	59	47	68	37	42	37	32
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	397	492	740	586	481	382	425
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	1	1	0	1	1
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 033	1 022	1 057	1 082	1 031	997	1 143
Menaces (Art. 180)	1 007	996	1 040	945	883	836	1 009
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	26	26	17	137	148	161	134

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 44: Infractions de violence

⁸ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violences domestiques	1 556	1 464	1 470	1 348	1 285	1 318	1 335
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	5	3	5	3	2	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	1	0	1	2	6	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	11	4	7	3	4	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	159	154	117	117	110	111	139
Voies de fait (Art. 126)	554	514	519	456	430	443	449
Mise en danger vie (Art. 129)	14	11	10	1	2	4	7
Injure (Art. 177)	160	141	183	156	161	188	177
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	43	51	43	59	60	40	23
Menaces (Art. 180)	415	361	400	388	318	330	334
Contrainte (Art. 181)	66	77	66	45	55	58	59
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	14	15	12	18	10	9	10
Actes sexuels enfant (Art. 187)	20	29	13	28	24	33	46
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	3	2	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	25	14	17	3	12	13	6
Viol (Art. 190)	24	22	23	25	33	20	25
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	5	1	1	2	2
Autres articles du CP ⁹	48	54	53	38	61	55	49

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total patrimoine	46 778	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365
Appropri. illégitime (Art. 137)	10	224	247	224	204	233	224
Abus de confiance (Art. 138)	168	138	185	201	150	147	126
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	20 617	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	8 777	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520
Brigandage (Art. 140)	276	296	294	341	230	209	230
Soustraction de chose (Art. 141)	52	95	68	60	66	58	57
Soustraction de données (Art. 143)	27	214	408	291	137	179	210
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	19	20	23	35	17	18	28
Dom. à la propriété (Art. 144)	8 920	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 308	6 448	7 381	7 691	5 824	5 327	5 136
Escroquerie (Art. 146)	667	610	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	460	609	605	537	429	477	437
Filouterie d'auberge (Art. 149)	34	47	42	40	47	37	48
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	20	26	32	39	24	31
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	26	18	138	148	162	135
Gestion déloyale (Art. 158)	16	16	10	28	19	18	13
Détournement de salaire (Art. 159)	48	84	63	94	66	89	72
Recel (Art. 160)	152	137	145	193	138	128	100
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	19	15	22	18	27	20	23
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	110	52	85	98	110	74	111
Autres infractions contre le patrimoine	46	64	59	195	115	153	176

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

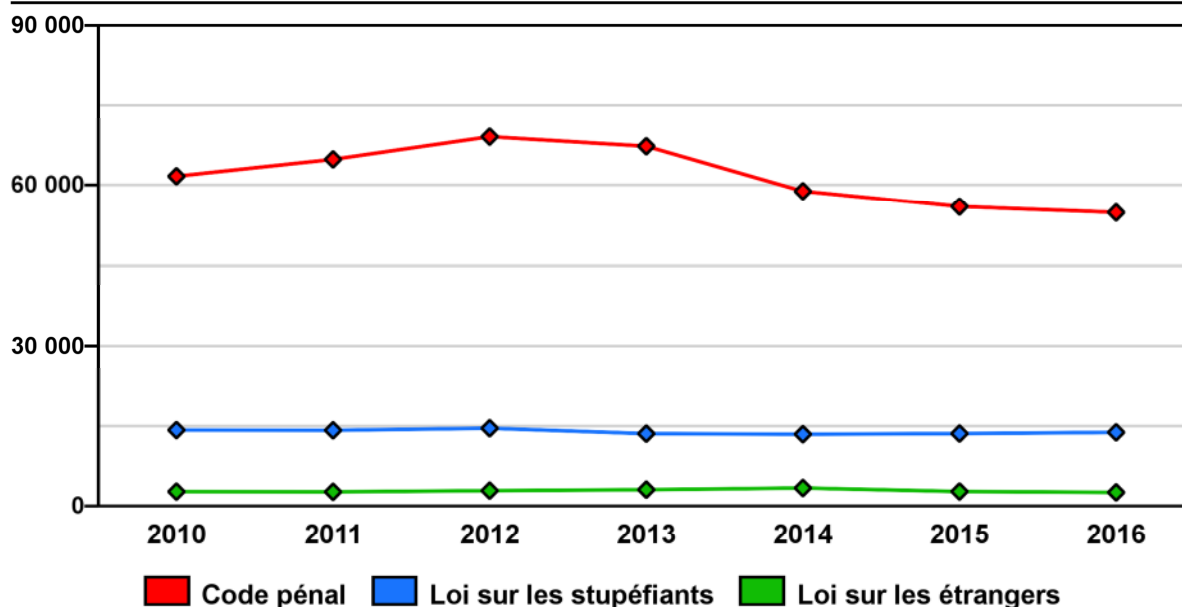
¹⁰ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

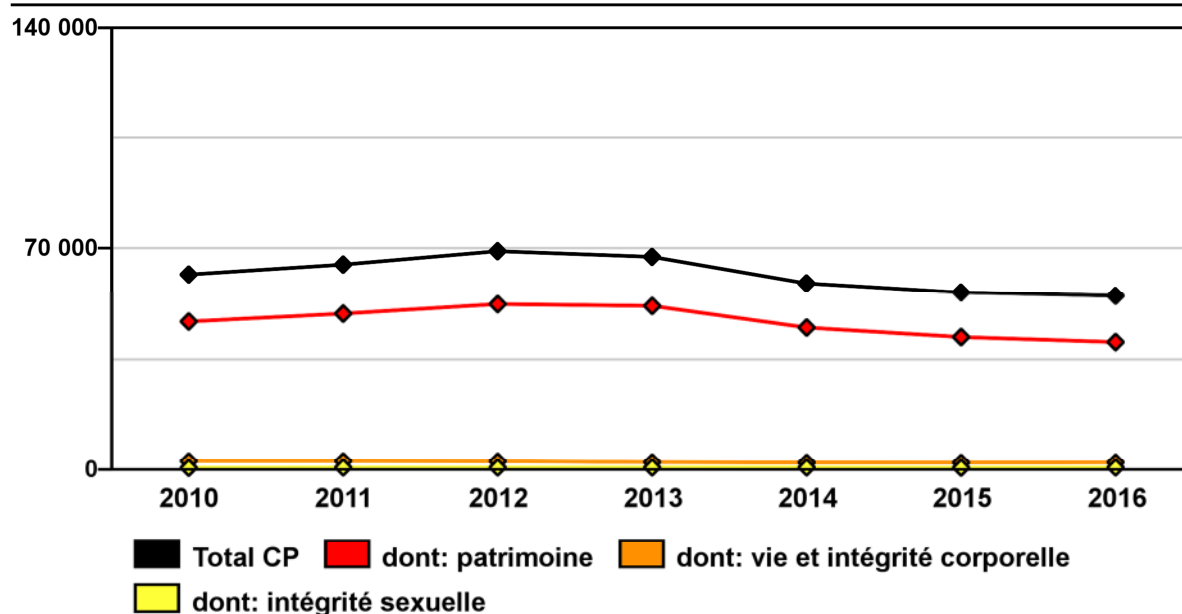
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2017

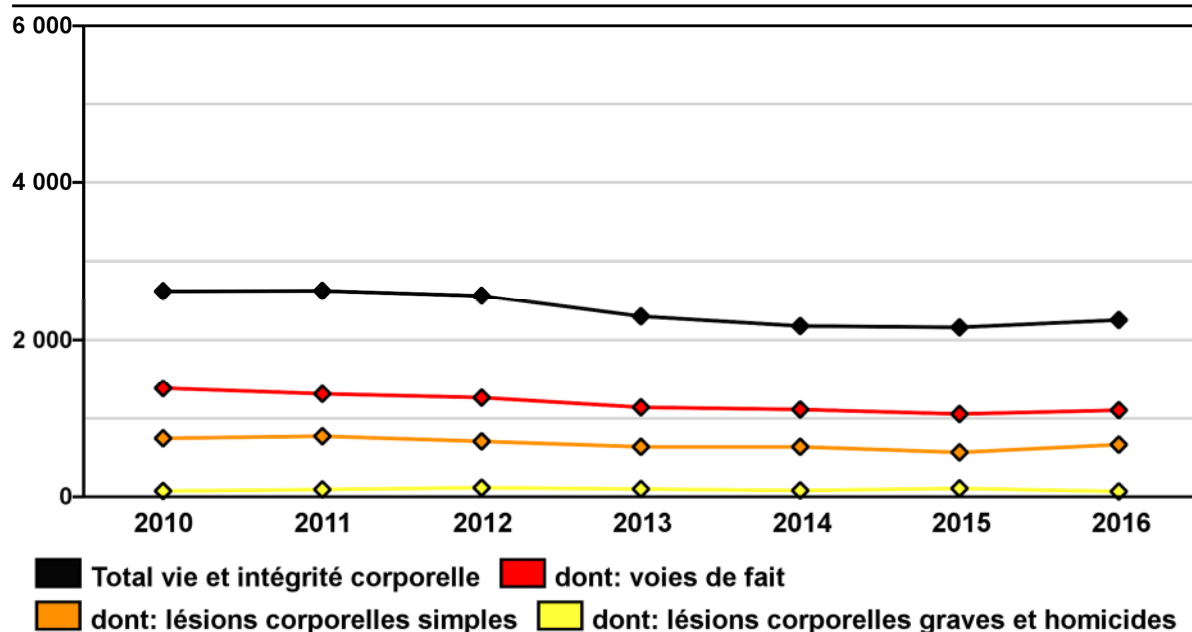
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2017

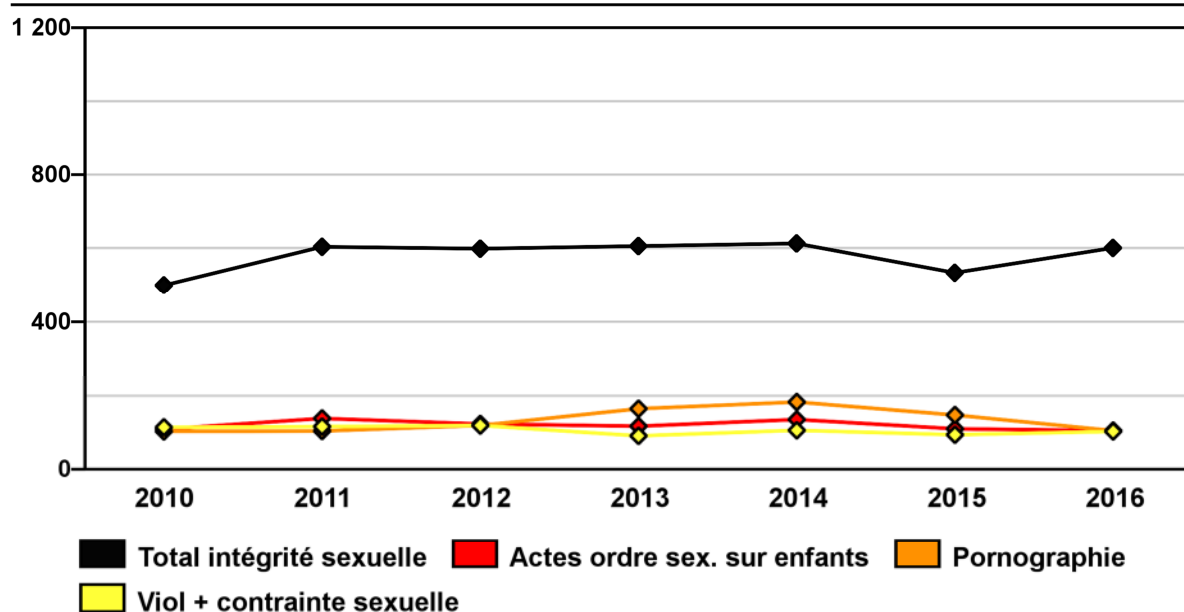
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2017

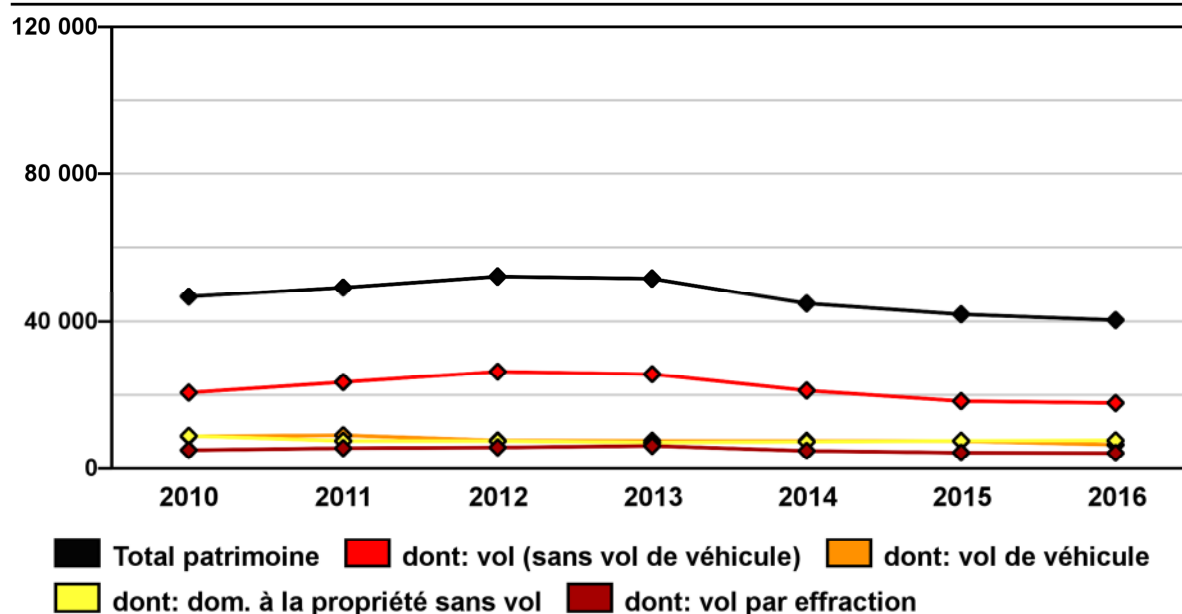
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2017

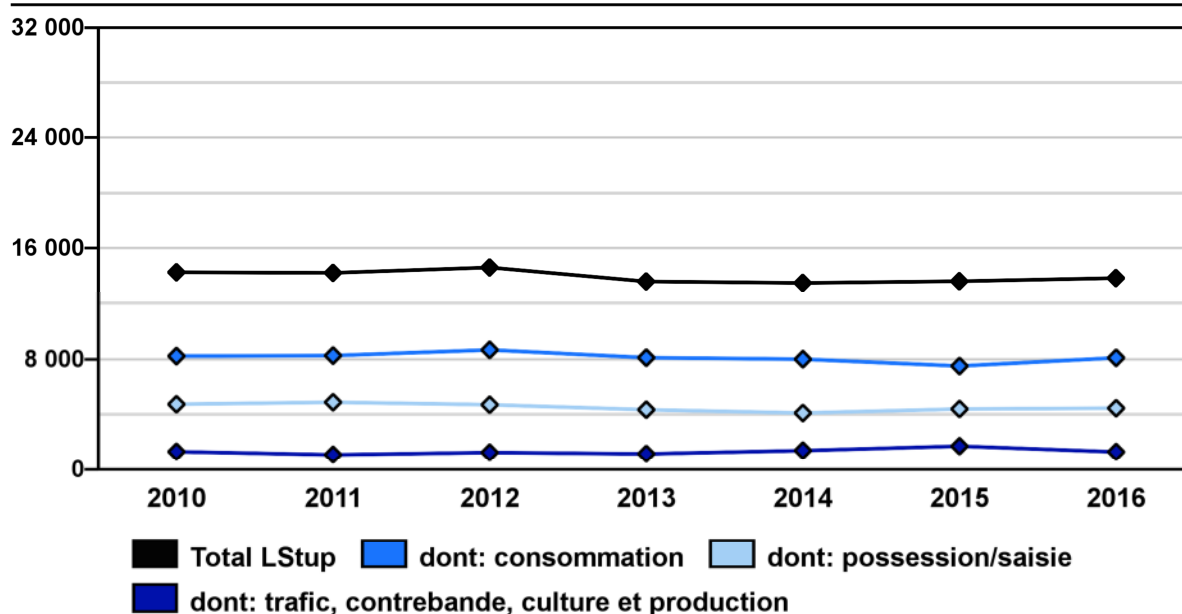
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹¹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2015	2016	Différence
Total incendies	97	66	-32%
Total incendies de véhicule	5	5	0%
Total explosions	1	0	-100%
Total décès extraordinaires	428	476	11%
Total suicides	288	288	0%
dont par arme à feu	36	34	-6%
dont par pendaison	41	34	-17%
dont par noyade	7	6	-14%
dont par inhalation de gaz	3	1	-67%
dont par empoisonnement	3	0	-100%
dont par absorption de médicaments	9	11	22%
dont par collision	9	16	78%
dont par précipitation dans le vide	15	29	93%
dont par arme blanche	5	5	0%
dont par étouffement	2	5	150%
dont par immolation	0	2	—
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	157	145	-8%
dont par électrocution	1	0	-100%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	0	0%
Total tentatives de suicide	130	149	15%
Total accidents (sans LCR)	98	81	-17%
dont de travail	41	24	-41%
dont de sport ou loisir	31	23	-26%
dont noyade ou accident de plongée	0	4	—
dont de montagne	7	6	-14%
dont d'avion/aérien	3	1	-67%
dont de navigation	0	1	—
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	7	5	-29%
dont avalanche	4	3	-25%
dont accident chimique (poison, gaz)	4	11	175%
dont autres accidents	1	3	200%
Total personnes disparues	224	196	-13%
Total interventions dans la sphère privée	275	265	-4%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2015		2016	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions
LDPén (Exploitation de la crédulité)	0	0	1	1
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	93	50	69	34
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	31	29	47	47
LDPén (Usurpation d'un grade universitaire)	0	0	1	1
LDPén (remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	5	5	16	15
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	552	542	542	531
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	161	153	158	157
LDPén (Mise en danger par des animaux)	7	7	4	4
LDPén (Abus d'installations d'alarme)	1	1	2	2
LDPén (Interdiction de se masquer)	5	4	10	9
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	7	7	11	11
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	78	76	68	67
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	23	23	23	23
Loi sur les déchets	149	126	112	82
Loi sur la protection de l'air	25	25	15	15
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	23	21	29	27
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	28	28	27	27
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	17	16	19	19
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	71	71	79	78
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	10	10	10	10
Ordonnance du 4 août 1993 sur l'école obligatoire	0	0	1	1
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	2	2	0	0
Utilisation de la voie publique et de son espace à d'autres fins que celles de la circul. est soumise sans autorisation	3	3	0	0
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	4	4	4	4
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	34	34	48	48
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	7	7	24	24
LHR (Obligation de la personne responsable d'un établissement d'hôtel-lerie et de restauration de veiller à l'ordre et à la tranquillité dans son établissement)	10	10	22	22
Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	18	18	19	19
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	11	11	8	8
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	1	1	0	0
LHR (Violation des conditions d'exploitation relatives aux établissements d'hôtellerie et de restauration)	40	38	46	46
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)	15	15	13	13
Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	4	3	7	6
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	9	9	10	10
Loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux (LAE)	2	2	4	4
Loi sur les chiens (LC)	166	146	138	123
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	25	25	18	18
Règlement sur les déchets (AFR)	2	1	12	10
Ordonnance sur le camping	6	6	4	4
Ordonnance sur les chiens	0	0	1	1
Total des infractions à des lois cantonales et à des ordon- nances	1645	1529	1622	1521

© BFS, Neuchâtel 2017

Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2016. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} * 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} * 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non-inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Élocutions et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élocutions et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (%) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune	24
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	33
Tableau 17: Infractions de violence: élocutions et évolution des infractions	35
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	39
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions	41
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élocutions et évolution des infractions	43
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élocutions et évolution des infractions	46
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élocutions et évolution des infractions	47
Tableau 24: Type de vol: élocution et évolution des infractions	49
Tableau 25: Vol de véhicule: élocutions et évolution des infractions	51
Tableau 26: Dommages à la propriété: élocutions et évolution des infractions	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élocutions et évolution des infractions	56
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	59
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	60
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	60
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	61
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élocutions et évolution des infractions	63
Tableau 34: Infractions selon la loi	64
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	65
Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif	66
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune	67
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	68
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	69
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	70
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif	71
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	72
Tableau 44: Infractions de violence	73
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	74
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	75
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	79

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	37
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	40
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	47
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	48
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	49
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	51
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte.....	52
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	53
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	54
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	55
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	57
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	58
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	62
Figure 36: Infractions selon la loi	76
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	76
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	77
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	77
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	78
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78